






## Table des matières

 Tout afficher / masquer





### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (SG-DINF)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature


### UNITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (UDD)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature





### SERVICE DES ROUTES (SR)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

### SERVICE DE L'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE (SIT)


-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

### SERVICE DES BÂTIMENTS, MONUMENTS ET ARCHÉOLOGIE (SBMA)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

### SERVICE DE LA MOBILITÉ (SM)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législation

 SERVICE DES AMÉLIORATIONS FONCIÈRES (SAF)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législation

 DIRECTION, PLANIFICATION ET STRATÉGIE INFORMATIQUE (DPSI)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législation

**Groupes de prestations**

**61.1 Etat-major**

**61.1 Etat-major**

*Etat-major:*

- Appui au chef du département dans la gestion du département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et tout autre activité de nature politique
- Traitement des recours hiérarchiques de son niveau de compétence.

**Descriptif**

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour le chef de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en oeuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction du chef de département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Chef du département.
- Services du DINF.
- Autres départements et/ou services de l'ACV.

**Groupes de prestations**  
**61.2 Ressources humaines**

## 61.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

### Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation, de mobilité professionnelle et de processus LPers.
- Gestion des effectifs du département.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Relais entre le SPEV et le DINF pour tout projet ou dossier traitant du personnel.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel.
- Développement de la fonction RH départementale.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services et offices du DINF.
- Cadres et collaborateurs du DINF, stagiaires et apprentis.
- SPEV.
- BRM.
- Candidats externes.

**Groupes de prestations**  
**61.3 Informatique**

### 61.3 Informatique

- Assistance à la conception, à la mise en place et à l'utilisation d'outils informatiques.
- Maintenance et support des outils informatiques.
- Coordination des projets informatiques, géomatiques et de la formation.
- Centre de compétence transversal dans le domaine de la Géomatique (gestion de données géoréférencées = géodonnées).

### Descriptif

- Garantir la cohérence du système d'information pour que les données qui s'échangent soient exploitables et utiles.
- Maîtriser le savoir-faire dans le domaine géomatique et mettre à disposition ces compétences d'autres département (Centre de compétence transversal).
- Assister les service dans la maîtrise de leurs projets informatiques, Maîtriser techniquement et financièrement l'évolution du système d'information et des applications.
- Assurer la sécurité des applications et des données selon les principes de confidentialité, intégrité et disponibilité.
- Assurer une communication claire et efficace, en proportion avec les projets et demandes en cours.
- Coordonner les activités avec les centres d'exploitation, de télécommunication et l'office de la sécurité informatique.
- Offrir un support adéquat aux utilisateurs pour les applications métier
- Assurer la maintenance applicative des logiciels et applications métier
- Coordonner la formation informatique des utilisateurs du département

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Utilisateurs de l'informatique du Département.
- Utilisateurs de l'informatique d'autres département (DFIN, DEC, DIRE, DSE).
- DPSI.
- CCV.
- CCT.
- OSIC.
- Sociétés de service partenaire.
- Collaboration intercantonale romande dans le domaine géomatique.
- Collaboration avec l'association pour le système d'information du territoire vaudois, ASIT-VD.

**Groupes de prestations**  
**61.4 Finances**

## 61.4 Finances

- Gestion financière du département-
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion.
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

## Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits).
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations.
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc).
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Conseil et appui dans le domaine financier.
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DINF.

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DINF.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Commission de gestion.
- Fournisseurs.
- Débiteurs.
- usagers.

**Groupes de prestations**  
**61.5 Activités spécifiques**

## 61.5 Activités spécifiques

- Mise en oeuvre d'un programme de développement durable pour l'ensemble des prestations de l'Etat.
- Suivi et coordination de l'application de la législation sur les marchés publics.
- Application de la législation sur les procédés de réclame.
- Application de la législation sur la prévention des accidents de chantier.

### Descriptif

#### *Développement durable :*

- Assurer la mise en œuvre du programme de développement durable (Agenda 21) selon l'action 35 du programme de législation.
- Assurer le suivi et la coordination de la mise en œuvre du développement durable.
- Information, communication, représentation auprès des tiers.
- Diffuser les activités/expériences liées au DD auprès des collectivités publiques, associations ou tiers.

#### *Marchés publics :*

- Suivi et contrôle de l'application de la législation.
- Conseil aux services, aux communes et mandataires.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.
- Récolte des statistiques.
- Animation du centre de compétences du site internet de publication.
- Participation aux groupes de travail intercantonaux.

#### *Procédés de réclame :*

- Examen et approbation des règlements communaux.
- Appui et conseil aux voyers des routes, chefs d'entretien des routes et aux communes en matière d'application de la loi.
- Rédaction de préavis cantonaux, d'interventions et de déterminations sur des dénonciations.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.

#### *Prévention accidents de chantier :*

- Organisation des séances de la commission.
- Organisation de journées de formation pour les préposés communaux.
- Appui et conseils aux communes, entreprises et bureaux.
- Préparation des développements réglementaires.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, confédération, cantons, associations, ONG.
- Services de l'Etat, communes, entreprises, bureaux.
- Services de l'Etat, communes, public.
- Services de l'Etat, communes, entreprises, bureaux.

**Groupes de prestations**  
**61.6 CAMAC**

## 61.6 CAMAC

Traitement des dossiers de demandes de permis de construire et des autres types de dossiers et processus pour le compte des services de l'ACV.

### Descriptif

- Gestion des demandes de permis de construire.
- Saisie et contrôle des dossiers.
- Mise en circulation des dossiers.
- Recueil des déterminations des services.
- Synthèse et notification aux communes.
- Publication des avis d'enquête.
- Support, statistiques et formation des partenaires.
- Prestations à tiers.
- traitement des autres types de dossiers et processus pour le compte des autres services de l'ACV.
- Mise en circulation des autres types de dossiers.
- Recueil des déterminations et notification des synthèses brutes aux services demandeurs.
- Mise à disposition et gestion de la plate-forme centralisée pour le traitement des autres types de dossiers et flux (CenDO).
- Gestion des projets d'intégration des nouveaux dossiers et flux dans CenDo.
- Support et formation des services utilisateurs de la plate-forme.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et département de l'ACV.
- Communes.
- Mandataires (architectes, bureau d'ingénieurs, constructeurs, etc..).
- Public et citoyens.



## **Secrétariat général (SG-DINF)**

---

Événements marquants, évolutions significatives

## **Centrale des autorisations (CAMAC)**

---

Projet InteCom: Intégration des communes dans le processus " cyberadministration " de la CAMAC. Mise en place de la gestion des autorisations municipales et possibilités pour les communes de produire des documents officiels (ex. permis de construire/habiter, etc..) directement depuis le site de la CAMAC.

Intégration de la gestion des dossiers du service de l'aménagement du territoire (SAT) dans la plate-forme CAMAC-CenDO

Modification du règlement sur les émoluments administratifs en matières d'autorisation de construire permettant une meilleure équité dans la répartition des coûts proportionnellement à la taille et la complexité du dossier.

## **Unité Ressources humaines**

---

A la fin du 1er semestre 2005, l'entité ressources humaines du Service des routes composée de 2 personnes a rejoint celle du Secrétariat général pour consolider l'unité ressources humaines départementale. Ce regroupement vise à pouvoir répondre aux exigences de la Loi sur le personnel et aux demandes des services.

La fin du printemps a vu le lancement de la première enquête de satisfaction du personnel du département dont les résultats encourageants ont été traités et restitués au personnel de chaque service durant le dernier trimestre de l'année.

## **Secrétariat général (SG-DINF)**

---

Projets particuliers

### **DECTER**

---

Dès septembre 2003, le Conseil d'Etat a décidé de tout mettre en oeuvre pour pouvoir disposer du nouveau découpage territorial dans la perspective des élections cantonales d'avril 2007.

Durant l'année 2005, les principes définitifs de découpage ont été décidés, plusieurs variantes élaborées pour aboutir enfin à un projet de découpage avec 2 variantes à 8 et 10 districts. Ce projet a été mis en consultation très large et a débouché sur un choix de la variante à 10 districts. Le Conseil d'Etat a adopté le projet définitif début janvier 2006.

### **Marchés publics**

---

Le guide romand sur les marchés publics est paru officiellement en juin. Ce guide a été conçu par un groupe de spécialistes architectes, ingénieurs et juristes de toute la Suisse romande et vise à harmoniser les pratiques. Le guide est déposé sur le site [www.simap.ch](http://www.simap.ch) aux pages vaudoises et peut être commandé sous la forme d'un classeur.

### **Camac: statistiques de la construction et projet SIBAT**

---

Mise en place de l'environnement permettant :

- la collecte des statistiques de la construction dans le cadre du processus des demandes de permis de construire (fusion de deux processus: administratif et statistique)
- d'alimenter et de mettre à jour automatiquement le registre des bâtiments et logement (futur référentiel cantonal des bâtiments et logements, cf. projets du SIT)

### **Intérim à la direction du SR**

---

Suite à la démission de M.Daucher, CS du SR, le SG a délégué le secrétaire général adjoint à la direction ad intérim du service avec M.Gruaz, chef de la division entretien, pendant tout le 2ème semestre. L'objectif principal a été d'assurer la transition jusqu'à la nomination du nouveau chef de service qui est entré en fonction au 1er janvier 2006.

### **Direction de la task force 40 tonnes**

---

Le SG a dirigé la task force mise en place après l'entrée en vigueur des interdictions de circuler sur certains ouvrages d'art jusqu'à l'adoption par le Grand Conseil d'un décret de 14.01 mio de francs pour une première série de travaux de mise à niveau du réseau principal.

## **Secrétariat général (SG-DINF)**

---

Sources d'informations complémentaires

Le site [www.camac.vd.ch](http://www.camac.vd.ch) offre la publication de toutes les mises à l'enquête, ainsi que leur saisie en ligne et tous les formulaires qui s'y réfèrent.

Le site [www.simap.ch](http://www.simap.ch) permet la consultation de tous les avis marchés publics des adjudicateurs vaudois, ainsi que leur saisie en ligne et divers documents ayant trait à la passation des marchés.

## **Secrétariat général (SG-DINF)**

---

Sources d'informations complémentaires

*Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.*

## **Unité de développement durable (UDD)**

---

Groupe de prestations

**Question-clé** : *Quels sont les domaines d'action du service ?*

**Cette rubrique sera automatiquement renseignée par les fiches A issues de la base de données DEFI. Aucune modification n'y sera apportée cette année.**

**Evénements marquants, évolutions significatives**

**Unité de développement durable (UDD)**

Evénements marquants, évolutions significatives

Une démarche de développement durable d'une collectivité ou d'une administration donne les structures et les moyens pour s'orienter vers un développement qui soit durable, de manière à lui permettre d'agir en prenant en compte le niveau local autant que le global, le court terme autant que le long terme, et de considérer à la fois l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement.

Responsable de la mise en œuvre de ce programme depuis octobre 2004, l'Unité de développement durable a travaillé en 2005 essentiellement sur le suivi de projets en cours et sur la stratégie de mise en œuvre d'actions concrètes au sein des services. Grâce à une collaboration étroite avec la délégation interdépartementale du développement durable, les secrétaires généraux et certains chef-f-es de service, des séances de présentation du développement durable et de la stratégie de mise en œuvre pour l'Etat ont été organisées. L'objectif étant qu'une dizaine de chefs de services choisisse une ou deux actions en relation avec les missions de leur service en 2006.

En parallèle, l'Unité de développement durable a travaillé comme leader sur les **projets principaux** qui figurent dans le tableau ci-dessous. L'Unité a également collaboré ou assuré un appui aux services qui ont mené des actions de développement durable spécifiques dans le cadre de leurs missions. L'Unité assurera le travail d'information et ces actions seront petit-à-petit décrites et documentées sur le site internet [www.vd.ch/durable](http://www.vd.ch/durable).

Ce schéma permet de mettre en perspective la mise en œuvre de l'Agenda 21 de manière structurée et d'intégrer les différentes actions:

Question de base	Le contenu attendu de la réponse	PROJETS PRINCIPAUX DE L'UDD
Où veut-on aller?	Il s'agit de définir explicitement les objectifs pour favoriser la transparence et permettre à tous les acteurs d'avoir la même compréhension des buts du projet.	<p><b>&lt;font size="2"&gt;- Vision sur le long terme</b>                      - <b>Stratégie</b>  <b>&lt;font face="Arial,sans-serif"&gt;&lt;font size="2"&gt;Au niveau du canton:</b>                      - Réponse au du CE au postulat Zwahlen  <b>&lt;font size="2" face="Arial,sans-serif"&gt;- Agenda 21 cantonal simplifié (2007)</b>  <b>&lt;font size="2" face="Arial,sans-serif"&gt;- Définition du développement durable</b>                      - Champs thématiques</p>
Où est-on?	L'audit de la durabilité permet le monitoring du développement durable au niveau d'un territoire ou d'une région. Cet état des lieux régulier permet de déceler les tendances à moyen terme et de mesurer le chemin effectif parcouru.	<p>- Construction d'indicateurs du développement durable.                      - Au niveau national: projet MONET</p> <p><b>Au niveau du canton:</b>                      - <a href="#">Indicateurs centraux - 2005</a>                      - <a href="#">Monitoring du développement durable 05/06</a></p>
Dans quelle direction allons-nous?	Ce sont les projets qui favorisent ou non le développement durable. Leur évaluation ne dit pas si nous sommes dans une situation durable ou non, mais indique si le projet nous mène dans la bonne direction	<p><b>&lt;font size="2" face="Arial,sans-serif"&gt;- Outils dévaluation</b>                      &lt;/font&gt;</p> <p><b>&lt;font face="Arial,sans-serif"&gt;&lt;font size="2"&gt;-</b>                      &lt;/font&gt;&lt;/font&gt;<a href="#">Evaluation de la Route cantonale RC 177</a>  <b>&lt;font face="Arial,sans-serif"&gt;&lt;font size="2"&gt;-</b>  <b>&lt;/font&gt;&lt;font size="2"&gt;Introduction du développement durable dans les critères d'adjudication</b>                      &lt;font size="2"&gt; &lt;/font&gt;&lt;/font&gt;  <b>&lt;font size="2" face="Arial,sans-serif"&gt;-</b>                      &lt;/font&gt;<a href="#">Analyse développement durable de la politique forestière</a>  <b>&lt;font size="2" face="Arial,sans-serif"&gt;-</b>                      &lt;/font&gt;<a href="#">Analyse développement durable de</a></p>

## DEFI

<font size="2" face="Arial,sans-serif">-  
</font> [Boussole du développement durable](#)  
<font size="2" face="Arial,sans-serif">- SCAN  
DD</font>

### - Outils d'évaluation de processus

- Communication sur les décisions prises
- Communication élargie sur les projets
- Formation au développement durable
- Formation pour les outils d'évaluation
- Publication
- Sensibilisation à la problématique

### Actions 2005:

- <font color="#0000ff">- </font><font color="#0000ff">[Information sur le papier recyclé](#)  
</font>- Journée d'accueil des nouveaux collaborateurs
- Journée internationale de la forêt
  - Centre culturel Suisse à Paris- conférence sur le climat
  - Banque WIR plus
  - Association KOBATY
  - TVRL - gestion des déchets/papier recyclé

Dispose-t-on des moyens adéquats pour atteindre notre but? Le développement durable est possible grâce à l'utilisation d'outils et des nouvelles méthodes de travail liées au processus.

Communiquons-nous assez, la formation et la sensibilisation au DD sont-elle suffisante? Ce sont les expériences pratiques réussies, la formation continue et l'information qui favorisent le développement durable.

La communication sur les meilleurs projets, les outils, les processus et les méthodes de travail est essentielles.

## Cercles indicateurs

En Suisse, plusieurs systèmes d'indicateurs de développement durable ont été développés à l'échelle des cantons, des villes et des communes. De ce constat est né le projet Cercle Indicateurs lors d'un Forum développement durable en 2003. Le but était de trouver des indicateurs centraux pour évaluer l'état actuel et l'évolution au cours du temps du développement durable. Les cantons de BE, GE, SO, BL, AG, ZH, GR et VD y ont participé, ainsi que 14 villes. Le projet a été accompagné par l'OFS, l'OFEFP et l'OFSP. Aujourd'hui, les résultats ont été publiés. Il est désormais du devoir des cantons et des villes de les analyser et de mener une réflexion sur les améliorations possibles. Les données seront actualisées tous les quatre ans. Enfin, à noter que le projet de Monitoring du développement durable du canton de Vaud développé par l'UDD et le SCRIS reprend les indicateurs du Cercle Indicateurs qui sont pertinents pour mettre en évidence des spécificités cantonales.

Pour en savoir plus: [http://www.are.admin.ch/are/fr/nachhaltig/Indikatoren\\_Kantone/index.html](http://www.are.admin.ch/are/fr/nachhaltig/Indikatoren_Kantone/index.html)

## Evaluation de la Route Cantonale RC 177

<font face="Arial,sans-serif" size="2">La RC 177 est une route qui est en phase de projet. Elle permettra de relier le pôle de développement d'Aclens à l'autoroute en évitant les communes de Penthaz et de Vufflens-la-Ville. L'Unité de développement durable a été appelée en 2005 pour évaluer certaines variantes de tracés selon des critères de développement durable en collaboration avec les services des routes.</font><font face="Arial,sans-serif" size="2">. A ce stade, le tracé global était dessiné, mais des parties pouvaient encore être optimisées.</font><font face="Arial" size="2"><font size="1"><font face="Arial,sans-serif"><font size="2">Le résultat attendu était de donner aux décideurs une vue d'ensemble des avantages et des inconvénients des différentes variantes et de choisir les plus propices en connaissance de cause.</font></font></font></font><font face="Arial" size="2"></font><font face="Arial" size="2">

Pour mener à bien ce projet, l'Unité de développement durable a recherché les outils d'évaluation existants pour le domaine des routes. Nous avons choisi de travailler avec NISTRA,</font><font face="Arial" size="2"> instrument d'évaluation de développement durable pour des projets de routes développés par l'Office fédéral des routes. L.</font><font face="Arial" size="2">UDD a assuré le pilotage de l'évaluation des variantes des tronçons "Venoge" et "Penthaz". Cette expérience permettra </font><font face="Arial,sans-serif">d'évaluer le projet selon des critères DD pour les différentes phases qui suivront. Il est prévu de travailler avec Nistra sur d'autres projets menés au sein du SR.</font>

## Evaluation développement durable de la Politique forestière

Dans le cadre de la mise en œuvre du développement durable au sein de l'Etat, l'Unité de développement durable a travaillé avec l'outil "Evaluation du développement durable" (EDD) qui a été développé par l'office fédéral du développement territorial. Il permet d'évaluer la durabilité de projets selon différents objectifs en vue de les optimiser. Ce travail doit faciliter l'identification des déséquilibres entre les dimensions de l'environnement, de la société et de l'économie, de mettre en évidence les possibilités d'optimisation et d'atteindre un équilibre durable entre ces dimensions.

La politique forestière vaudoise 2006-2015 (Polfor) prend en compte la nouvelle orientation de la politique forestière fédérale. Elle est basée sur la multifonctionnalité de la forêt définie selon trois axes: l'axe économique (viabilité des exploitations forestières et de l'économie du bois), l'axe sociétal (protection contre les dangers naturels, usages de la forêt) et l'axe environnemental (biodiversité, paysage).

En vue de sa validation politique, l'Unité du Développement Durable (UDD) en étroite collaboration avec le Service de la Forêt, de la Faune et de la Nature (SFFN) a procédé à son évaluation. L'objectif de cette évaluation est de mettre Polfor dans un contexte plus vaste et de la confronter à des objectifs globaux reconnus internationalement afin d'obtenir des bases de décision transparentes pour la suite du processus politique. Cette démarche permet de détecter les éventuels conflits et impacts négatifs attendus. Cela permet également une gestion de projet plus efficace ainsi que la prise en compte du développement durable en amont du processus.

Le rapport final sera remis au CE en parallèle avec le rapport final POLFOR suite à la consultation.

Pour en savoir plus sur l'EDD: <http://www.are.admin.ch/are/fr/nachhaltig/beurteilen/index.html>

## Evaluation des mesures DEFI 2005

Dans le cadre de la démarche DEFI, l'Unité de développement durable a été appelée à évaluer les mesures proposées par l'ensemble des services lorsqu'elles pouvaient potentiellement agir en faveur ou en défaveur d'un développement durable.

L'outil utilisé est la "boussole du développement durable". Il a été adapté et inséré dans la base Lotus afin de profiter d'un certain nombre d'information contenue dans les fiches de mesure. L'analyse d'une cinquantaine de mesures a permis de montrer que dans l'ensemble la démarche DEFI 2005 n'a globalement pas été défavorable à un développement durable, sachant que le premier objectif est d'assainir les finances cantonales, ce qui est favorable au DD. Au niveau de certaines mesures spécifiques, le développement durable était même favorisé. Par exemple, dans le cas de la proposition de développer le système du carsharing à l'ensemble de l'Etat. Certaines mesures étaient défavorable, mais avec un impact négligeable à l'échelle du canton.

L'utilisation de ce outil en 2005 permettra une implémentation au sein de l'administration pour l'évaluation courante des projets. Ce outil a été optimisé pour mieux prendre en compte les besoins des différentes personnes appelées à l'utiliser. Il sera disponible dans sa version définitive dans le cadre de DEFI 2006-2007.

Pour en savoir plus: [La Boussole du développement durable](#)



## Unité de développement durable (UDD)

Projets particuliers

### Monitoring du développement durable dans le canton de Vaud

Lors du Sommet de la Terre en 1992, le programme d'action appelé Agenda 21, dont le chapitre 40 appelle à l'élaboration d'indicateurs de développement durable aux échelles nationale et internationale, a été largement diffusé. La Suisse, qui s'est alors engagée à faire un Agenda 21 comprenant un système d'indicateurs consacré à l'évaluation et au suivi du développement durable. Il s'agit du projet [MONET](#) finalisé en 2003. Aujourd'hui, le résultat de ce travail ainsi que celui du "[Cercle indicateurs](#)" est complété par un set d'indicateurs spécifiques pour le canton de Vaud. Il est élaboré en collaboration avec le Service cantonal de recherche et d'information statistique et de certain-e-s collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale. Le but est d'informer la population et les décideuses et décideurs de la situation et des tendances de l'état du développement durable quant à ses trois dimensions sociale, économique et environnementale dans le canton. Le set d'indicateurs sera disponible en été 2006

### Introduction du développement durable dans les critères d'adjudication

En Suisse, la collectivité achète des biens et des services pour environ 30 à 40 milliards par an. Les conditions de mise en soumission et l'attribution des marchés stimulent l'innovation et la dynamique des entreprises. Aujourd'hui, le critère de la valeur économique est complété par des critères qui donnent les garanties aux maîtres d'œuvre qu'une entreprise ou un bureau honorera son mandat dans les règles de l'art. Concernant le développement durable, le groupe de travail romand sur les marchés publics a inséré des critères d'adjudication spécifiques aux pôles environnemental et social dans le guide romand. Il s'agit de la "contribution de l'entreprise à la composante environnementale du développement durable" et de la "contribution de l'entreprise à la composante sociale du développement durable". Aujourd'hui, les appels d'offre du département des infrastructures les intègrent systématiquement. Ainsi, les entreprises pro actives dans le domaine peuvent valoriser leurs actions et celles qui n'ont encore rien entrepris sont incitées à le faire.

Pour en savoir plus: [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

### La boussole du développement durable

L'outil "La boussole du développement durable" a été fait par l'Office de la coordination pour la protection de l'environnement du canton de Berne. Il a été affiné par l'Unité de développement durable les besoins du Canton de Vaud dans le cadre de de DEF1. Cet outil met en évidence les modifications induites par un projet en rapport au statu quo (situation sans le projet). Ceci peut se réaliser dans différentes phases. Par exemple, lorsque les connaissances des impacts du projet sont encore faibles ou alors comme évaluation à la fin d'un projet pour en tirer des informations. Il est également possible d'utiliser l'outil pour améliorer un projet en cours ou pour comparer des variantes. La boussole du développement durable est conçue pour trois échelons décisionnels distincts: niveau stratégique sur le long terme, niveau conceptuel et niveau de projet. L'analyse ne nécessite aucune donnée chiffrée et reste entièrement qualitative.

La personne qui l'effectue ne doit pas avoir de connaissances particulières en matière de développement durable, mais doit par contre bien connaître son projet et toutes ses caractéristiques. L'outil contient 117 indicateurs organisés par thèmes dans les trois pôles du développement durable (économie, environnement et société). L'impact du projet est traduit par des graphes faisant ressortir ses forces et ses faiblesses. L'évaluation est qualitative: très défavorable, favorable, incertain, défavorable, très favorable, veto.

### Séance d'information sur le papier recyclé à l'intention des communes

C'est en 2003 que le Conseil d'Etat a décidé que le papier pour l'administration cantonale devait être issu de papier recyclé pour tous les documents courants. Sachant que le papier recyclé nécessite six fois moins d'eau et deux fois moins d'énergie que le papier blanc pour sa fabrication et qu'il permet de préserver des forêts au niveau mondial, il est certain que cette décision est très positive en terme de développement durable. Aujourd'hui, 87% du papier utilisé à l'ACV est du papier recyclé, ce qui représente 1880 palettes de 750 à 800 Kg chacune en moyenne par année est de 150 à 200 Kg par poste de travail. C'est aussi jusqu'à 80% des déchets de l'administration.

Chargée d'informer les communes intéressées à initier une démarche de développement durable et à diffuser les actions réussies au sein de l'Etat, l'Unité de développement durable a organisé une matinée d'information sur le papier recyclé en collaboration avec la CADEV, Xerox et le canton de Genève. Quinze communes sont venues, représentant environ 43% de la population du canton. Depuis, le suivi de cette opération par l'Unité de développement durable a permis d'évaluer cette démarche. Aujourd'hui, la commune

de Rolle a profité des informations fournies pour acheter des enveloppes et du papier recyclé, la commune de Prilly achète des enveloppes à double fenêtre à la CADEV et utilise du papier recyclé, la commune de la Tour-de-Peilz va passer à une consommation de 60 à 80% en papier recyclé, la commune de Pully achète du papier blanc mais certifié FSC, la commune de Nyon est passée entièrement au papier recyclé, et la commune de Morges ont profité des informations pour préparer ce changement. Cette rencontre a clairement permis d'inciter certaines communes à faire opter pour le papier recyclé en profitant de connaissances acquises à l'Etat. </font>

<font face="Arial,sans-serif"> </font><font face="Arial">Pour en savoir plus: [Le papier recyclé: un choix qui s'impose!](#)</font>

## **Unité de développement durable (UDD)**

---

Sources d'informations complémentaires

Des plus amples information sur l'Agenda 21 cantonal, sur les actions entreprises au sein des services et sur les activités de l'Unité de développement durable sont disponibles sur le site internet <http://www.vd.ch/durable/>

**Actions du programme de législature**

**35. Programme cantonal de développement durable**

---

**35. Programme cantonal de développement durable**

**Mettre en œuvre un Programme cantonal de développement durable (Agenda 21).**

L'Unité de développement durable (UDD) est responsable de la mise en œuvre du programme de développement durable, appelé également Agenda 21 cantonal. En 2005, l'UDD sur le suivi de projets en cours, sur la stratégie de mise en œuvre d'actions concrètes au sein des services et sur la rédaction du programme de développement durable. L'objectif est de présenter l'Agenda 21 cantonal au Conseil d'Etat en 2006. Ce programme renseignera sur les actions existantes ou en cours au sein des services, il présentera des propositions d'actions pour l'ensemble des départements accompagnées de principe de mise en œuvre et d'un planning.

**Groupes de prestations**  
**62.0 Support**

## 62.0 Support

---

Gestion et administration du service.

### Descriptif

---

- Direction.
- Ressources humaines.
- Secrétariats.
- Informatiques.
- Gestion financière.
- Achats économat.
- Ateliers.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du DINF.
- Services transversaux du Canton.
- Offices de la Confédération.
- Autres groupes du contrat.

**Groupes de prestations**  
**62.1 Planification**

## 62.1 Planification

---

Planification stratégique, trafic.

### Descriptif

---

- Préparation de la planification stratégique du Canton.
- Études préliminaires.
- Surveillance des routes.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Communes.
- Usagers de la route, Département des infrastructures.
- Autres services de l'Etat (SAT, SMOB, SEVEN, SAF, SBMA, RF).
- Bureaux techniques.

**Groupes de prestations**  
**62.2 Études, projets**

## 62.2 Études, projets

Études, projets, directions des travaux.

### Descriptif

- Dossiers de projets en matière de développement et de constructions nouvelles.
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière de développement et de constructions nouvelles.
- Dossiers de projets en matière d'amélioration et de renouvellement.
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière d'amélioration et de renouvellement.
- Dossiers de projets en matière de conservation et de gros entretien.
- Dossiers d'exécution et de direction de travaux en matière de conservation et de gros entretien.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Cantons.
- Communes.
- Privés (usagers, bordiers).
- Mandataires.
- Services industriels .

**Groupes de prestations**  
**62.3 Exploitation**

## 62.3 Exploitation

---

Exploitation des réseaux des routes nationales et cantonales et de leurs annexes.

### Descriptif

---

- Travaux d'amélioration et de renouvellements au budget de fonctionnement.
- Travaux de conservation et de gros entretien au budget de fonctionnement.
- Voirie, Zones vertes.
- Service hivernal.
- Équipements.
- Service accidents et événements naturels.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Usagers de la route.
- Collectivité publiques et privées.
- Entreprises.
- Canton.
- Communes.
- Service industriels.
- Privés (individuels et collectifs).



**Groupes de prestations**  
**62.4 Services**

## 62.4 Services

---

Services aux clients.

### Descriptif

---

- Services à l'administration cantonale vaudoise.
- Services à des tiers externes à l'administration cantonale vaudoise.
- Gérance du domaine public.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Autres services de l'Etat.
- Canton.
- Entreprises privées.
- Usagers.
- Communes.
- Entreprises.
- Associations.
- Riverains.

## Evénements marquants, évolutions significatives

### Service des routes (SR)

Evénements marquants, évolutions significatives

#### Départ de M. Daucher

M. Bernard Daucher, chef du Service des routes, est parti à la retraite anticipée au 31 décembre 2005, après 24 ans d'activité au SR dont 11 à sa tête. Le Conseil d'Etat a désigné M. Pierre-Yves Gruaz, responsable de la division entretien du Service, pour lui succéder à partir du 1er janvier 2006.

#### Gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines a été un des défis majeurs de l'année 2005. Le transfert de 225 km de routes aux communes, les différentes mesures d'économie impliquant le personnel ont nécessité la mise en place d'une gestion extrêmement rigoureuse des ressources humaines. Par des mesures de transferts internes, de restrictions d'engagement, de nouvelle répartition des tâches, le Service a largement atteint son objectif 2005. L'exercice se poursuivra en 2006, mais on peut d'ores et déjà affirmer que la réduction de plus de 40 postes au SR se fera sans licenciement.

#### Fin des travaux de Glion

La sécurisation des tunnels de Glion a débuté le 15 avril 2004 pour se terminer le 3 novembre 2005. La fin des travaux nous donne l'occasion de faire un bilan succinct.

- Au plan technique, une gestion pointue des délais associée à des incitations financières ont permis d'être en avance sur les plannings initiaux.
- Au plan trafic, les moyens investis au plan communication de décembre 2004 à mars 2005 ont permis de réduire, pendant les travaux du second tube, les perturbations de trafic. Les temps d'attentes ont été sensiblement réduits.

L'objectif qui consistait à éviter un engorgement du trafic sur la route cantonale entre Rennaz et Vevey a été atteint.

Les expériences acquises au plan de la gestion de projet, la communication et la concertation sont un acquis positif et durable pour le Service des routes. Les acquis sont exploités au quotidien dans la gestion de plusieurs projets importants du Service.

#### Mise en conformité du réseau cantonal au trafic de 40 to

Le réseau routier suisse a été ouvert au trafic 40 t le 1er janvier 2005. Les travaux de renforcement et d'assainissement des ouvrages d'art des routes cantonales se sont poursuivis en 2005. Ils ont été financés principalement par renoncement à d'autres travaux et une gestion rigoureuse du budget de fonctionnement.

- 4 ouvrages d'art ont été renforcés et assainis définitivement (Pont / Talent à Echallens, Estacade de Pré Camuz aux Clées, pont du Creux à Vallorbe, estacade de Rossinière)
- 8 ouvrages d'art ont été renforcés provisoirement.
- Le renforcement de 3 ouvrages d'art prévu en 2005 (pont / Venoge à La Sarraz, PS / CFF à Villeneuve, PS / CFF à Roche) a dû être reporté en 2006 pour raison d'opposition à l'enquête ou de coordination avec les CFF. Un report de crédit a été accordé au Service des routes.

Par décret du 8 novembre 2005, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de Fr. 14'010'000.- pour le renforcement de 22 ouvrages d'art sur le réseau routier cantonal prioritaire pour le trafic 40 t. Les travaux à entreprendre concernant principalement les ouvrages d'art de la route des Mosses sont planifiés sur 5 ans.

De nombreux recours avaient été déposés début 2005 contre les limitations de tonnage de plusieurs ouvrages d'art publiées dans la FAO avant l'ouverture du réseau routier aux 40 t. A fin 2005, 13 recours sont encore pendants.

#### Service hivernal 1ère partie de l'année, pénurie de sel, jours de bise

Les conditions météorologiques ont été particulièrement rigoureuses durant la période concernée :

- Du 25 au 27 janvier 2005 une forte bise s'est mise à souffler après d'importantes chutes de neige. Les moyens à disposition renforcés par des fraiseuses et des engins de chantier sont intervenus sans discontinuer.
- Le 17 avril alors que la saison semblait terminée de fortes chutes de neige mouillée ont encore entraîné des dépenses importantes.
- Les salines de Bex se sont trouvées en rupture de stock. La consommation routes cantonales et nationales 2005 s'élève à 22'900

tonnes pour une moyenne décennale de 13'700 tonnes.

- Le coût des prestations payées à des tiers ainsi que l'achat de sel s'élève, pour les routes cantonales, à CHF 10'930'000 pour CHF 4'340'000 portés au budget.

## **Comptage CH 2005**

---

La campagne de recensement du trafic routier en Suisse, qui se déroule tous les cinq ans, a débuté le 14 mars 2005. Ce relevé périodique de la composition du trafic motorisé constitue, avec les comptages automatiques permanents, un des éléments essentiels pour la planification des routes et du trafic, ainsi que pour la politique des transports. Ces données servent de références pour les enquêtes portant sur l'environnement, l'énergie, la sécurité routière et l'économie. Les comptages ont été faits manuellement pendant trois jours ouvrables (14 mars, 17 juin et 10 août) et deux dimanches (24 juillet et 30 octobre). Les données seront à disposition mi 2006.

## **Assurance-qualité : renouvellement de la certification**

---

Cette année a vu un audit de recertification se dérouler au Service des routes les 16 et 17 novembre 2005. L'objectif de cet audit était de vérifier que le système de management est conforme aux exigences du référentiel (Norme ISO 9001/2000), documenté et effectivement mis en œuvre et qu'il permet d'atteindre les objectifs et la politique de l'organisme. Sur la base des résultats de l'audit, de l'efficacité et de la maturité du système de management, l'auditeur (SGS) a renouvelé la certification ISO 9001/2000 au Service des routes.

## **Arrêt du contrat de prestations**

---

Après 3 ans passés sous contrat de prestations, le Service des routes regrette l'abrogation par le Conseil d'Etat, à partir de l'exercice 2005, du décret de décembre 1999 sur les contrats de prestations. Ce type de gestion est une approche très motivante des problèmes budgétaires qui permet une gestion responsable des services et donne un très bon reflet de leurs activités. Afin de ne pas perdre l'acquis et l'important investissement en ressources effectué pour sa mise en place, le SR poursuit cette approche en parallèle à sa gestion budgétaire habituelle, en particulier pour la gestion et le suivi des heures du personnel.

## Service des routes (SR)

Projets particuliers

### SR 05 : Evolution de l'organisation du Service des routes

SR 05 est un projet interne au Service, visant à analyser l'organisation et le fonctionnement de ce dernier. Au vu de l'ensemble des démarches d'économies accumulées ces dernières années, SR 05 se veut être un canevas, un support qui permette au Service de gérer, voire de "digérer" la totalité des mesures en ayant une vision globale de leur impact sur son fonctionnement.

La clarification des tâches, leur positionnement dans l'organigramme ainsi qu'une redéfinition des compétences transversales sont quelques axes de cette réflexion.

L'évolution de l'environnement général dans lequel évolue le Service, la complexification et la "globalisation" des problématiques, la future organisation des routes nationales dans le cadre de la RPT et le transfert de 225 km de routes aux communes sont également quelques éléments qui ont guidé notre réflexion tout au long du processus.

La phase de mise en œuvre qui s'annonce va nécessiter un réel effort d'adaptation de chaque collaborateur. Elle ne pourra réussir que si chacun d'entre nous met au centre de ses préoccupations l'intérêt du Service avant son intérêt personnel. Cette phase va faire l'objet d'un calendrier détaillé précisant les étapes clés et les "jalons" incontournables du processus.

Les groupes de travail poursuivent actuellement leur réflexion sur les "fiches emplois" des nouveaux postes et des postes ayant subi de profondes mutations, en étroite collaboration avec le SPEV. Ces fiches emplois permettront de définir les cahiers des charges des postes concernés sur une base "DECFO compatible", ensuite seulement, les décisions d'organisation pourront être réajustées.

Cette phase de mise en œuvre est bien évidemment le point d'orgue de la démarche SR 05 et va nécessiter un soin tout particulier. L'information aux collaboratrices et collaborateurs devra notamment être soignée. Les lignes directrices du schéma directeur micro.conception devront être clairement expliquées, afin que chacun puisse comprendre les enjeux d'une mise en œuvre rapide mais réaliste !

L'évolution de ce dernier durant cette deuxième phase est basée sur des analyses détaillées du fonctionnement des différentes entités du SR. Que ce soit le fonctionnement du niveau stratégique, appuyé par différentes entités de soutien entièrement repensées, le regroupement en 4 régions des sites décentralisés de la division entretien, la création des bureaux techniques "génie civil" et "géomatique", la définition de la gestion par projet comme mode de fonctionnement, ainsi que la formalisation du processus de changement initié depuis 2 ans aux routes nationales, tout a été organisé dans le but de garantir une efficacité maximale au Service des routes.

L'année 2005 a été mise à profit pour terminer la deuxième phase du projet SR 05. Même si tout n'est pas entièrement finalisé, notamment les organigrammes et les cahiers des charges des "nouveaux" postes, cette deuxième étape a permis de faire valider au COPIL les nouvelles lignes directrices du schéma directeur version micro.conception.

### Remise des RC aux communes

Dans le but d'assainir les finances cantonales le Conseil d'Etat a décidé de transférer un certain nombre de kilomètres de routes cantonales aux communes. Le Grand Conseil a adopté un rapport de minorité prévoyant l'extension des traversées de localités, à charge des communes, aux panneaux de début et de fin de localité.

Les communes ont été consultées le 16 février 2005 selon art. 3 de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes. Les notifications de la décision du Département des infrastructures ont été adressées aux communes en plusieurs temps les 15 juin, 10 août et 14 septembre 2005. Vingt-huit communes ont recouru au Tribunal administratif. Les recours ont été rejetés par ce dernier le 21 décembre 2005.

La totalité des transferts est ainsi exécutée au 1.01.2006, sous réserve d'un recours au Tribunal fédéral.

La nouvelle situation se présente comme suit

	Etat de Vaud	Communes	Total
Après le transfert	1518 km	608 km	2126 km

L'impact de cette mesure d'assainissement est une diminution du budget du SR (routes cantonales) de CHF 8.2 mio répartie entre le personnel pour environ 40 postes et les prestations externalisées pour environ CHF 4.2 mio.

## **Service des routes (SR)**

---

Sources d'informations complémentaires

**Actions du programme de législature**  
**17. Autoroute A5**

## 17. Autoroute A5

### Achever l'autoroute A5.

Le 12 mai 2005, le dernier tronçon vaudois de l'A5, long de 9.9 km, était inauguré. Il prolongeait un premier tronçon de 9 km, ouvert en 1984, contournant Yverdon par un viaduc et se raccordant à Corcelles (Grandson) par une chaussée unique rétrécie à 3 voies. Ces derniers 3 km ont été élargis en 2004/2005 pour donner à l'ensemble les caractéristiques d'une autoroute de 2<sup>ème</sup> classe, soit 2 chaussées de 10 m, incluant une bande d'arrêt de 2,50 m, séparées par un terre-plein central arborisé de 2 m.

Le tronçon inauguré a connu une longue histoire. En 1976 déjà, un premier projet général était déposé par les cantons de Vaud et Neuchâtel. Dès 1987, le réexamen de plusieurs tronçons autoroutiers en Suisse retardait l'approbation de ce projet. De variantes nouvelles en contre-projets, de tracés nord ou sud, ce n'est que le 14 février 1996 que le Conseil fédéral approuvait le projet général avec une galerie de 600 m' à Onnens, les tunnels de Concise et la Rochelle et une jonction à Vaumarcus.

Le projet définitif, ajusté et amputé des tunnels de la Rochelle, accompagné de plus de 40 mesures de compensation écologiques, fut approuvé le 23 octobre 1998 après 25 ans d'études et tergiversations.

L'inauguration du 12 mai n'a pas marqué pour autant la fin des travaux. Plusieurs chantiers importants, hors tracé AR, se sont déroulés jusqu'à fin 2005 et se prolongent encore jusqu'en juin 2006. Il s'agit entre autres de chemins, routes, d'aménagements de parcelles et de la finalisation de centaines mesures environnementales.

Le coût de l'ensemble des travaux, y compris l'élargissement du tronçon à 3 voies, s'élèvera à 580 mio dont 28 mio pour l'électromécanique, 75 mio pour l'archéologie et 12 mio pour l'environnement.

**Actions du programme de législature**  
**18. Route H 144**

---

## **18. Route H 144**

---

### **Réaliser la liaison routière H 144 (Rennaz – Les Evouettes).**

L'OFROU subventionne ce projet à raison de CHF 43 mio mais exige que les travaux démarrent en 2006, ou avant l'entrée en vigueur de la RPT. Le DINF s'est fixé comme objectif l'ouverture du chantier en octobre 2006.

---

#### **Etat d'avancement du projet**

Une structure de projet (organigrammes organisationnels) est en préparation. Les 4 concours de projet pour les ouvrages d'art ont été lancés en 2005, les résultats sont attendus pour le printemps 2006.

---

#### **Procédure**

La levée des oppositions a occasionné le dépôt de 5 recours au Tribunal administratif. Traitement en cours.

---

#### **Acquisition des terrains**

Un Syndicat d'améliorations foncières a été constitué en décembre 2003. Les enquêtes relatives au périmètre et à la taxation auront lieu en 2006.

Une structure de projet (organigrammes organisationnels) est en préparation. Les 4 concours de projet pour les ouvrages d'art ont été lancés en 2005, les résultats sont attendus pour le printemps 2006.

**Groupes de prestations**  
**68.0 Administration**

---

## 68.0 Administration

Gestion et administration du service.

---

### Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support TH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

---

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.



**Groupes de prestations**

**68.1 Exécution de la mensuration officielle**

**68.1 Exécution de la mensuration officielle**

Planification et supervision de l'exécution de la mensuration officielle.

**Descriptif**

- Direction de l'exécution de la mensuration officielle.
- Contrôle, entretien et renouvellement des points fixes (points fixes planimétriques, points fixes altimétriques).

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

**Groupes de prestations**

**68.2 Données de la mensuration officielle**

**68.2 Données de la mensuration officielle**

Mise à jour et diffusion des données de la mensuration officielle.

**Descriptif**

- Mise à jour de la base de données cadastrale officielle.
- Insertion des géodonnées des services de l'ACV et d'autres prestataires dans le datawarehouse.
- Diffusion des données de la mensuration officielle et des autres géodonnées.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

**Groupes de prestations**  
**68.3 Système d'information sur le territoire**

---

### **68.3 Système d'information sur le territoire**

---

Coordination et développement du système d'information sur le territoire.

#### **Descriptif**

---

- Coordination et pilotage des projets relatifs au système d'information sur le territoire de l'ACV.
- Conseil aux services et aide au suivi de projets.

#### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Services de l'administration cantonale.
- ASIT-VD.

## **Service de l'information sur le territoire (SIT)**

---

Événements marquants, évolutions significatives

Initié en 2004, le renouvellement complet du système informatique pour la gestion de la base de données cadastrales officielle constitue l'un des projets majeurs mené par le service durant l'année 2005. Des technologies de pointe ont été mises en oeuvre pour la gestion et la distribution électronique du patrimoine de géodonnées de l'Etat de Vaud. Ce système est l'un des éléments essentiels de la chaîne de traitement qui permet à tout client interne ou externe de disposer de géodonnées à jour et fiables.

Appliquer les standards, fournir des directives complètes aux mandataires oeuvrant pour la mensuration officielle, contribuer à l'accroissement de l'offre en données de la mensuration officielle et en géodonnées dans d'autres domaines sont les axes prioritaires du service.

Les géodonnées sont publiées dans un guichet cartographique constamment enrichi par de nouvelles thématiques ([www.geoplanet.vd.ch](http://www.geoplanet.vd.ch))

## **Service de l'information sur le territoire (SIT)**

---

Projets particuliers

### **Projet SIBAT**

---

Un référentiel unique pour les bâtiments et les logements est en cours de constitution grâce à la collaboration étroite du SCRIS, du registre foncier, de la CAMAC et du SIT. Ce registre sera l'un des éléments fondamentaux du système d'information de l'administration cantonale vaudoise. Une première étape a été franchie avec succès. Elle consiste à collecter les données relatives aux bâtiments et aux logements en utilisant le portail de la CAMAC ([www.camac.vd.ch](http://www.camac.vd.ch)). Cette collecte est réalisée durant le processus de demande de permis de construire par le mandataire et par les communes.

## **Service de l'information sur le territoire (SIT)**

---

Sources d'informations complémentaires

## **Service de l'information sur le territoire (SIT)**

---

Actions du programme de législation

*Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.*

**Groupes de prestations**

**64.0 Gestion et administration du service (SBMA)**

**64.0 Gestion et administration du service (SBMA)**

Gestion et administration du service.

**Descriptif**

**Direction du service :**

*Architecte cantonal :*

- Appui au Chef DINF et au CE (dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme) et promotion des échanges d'informations au sein des groupes intercantonaux impliqués dans la construction et de l'immobilier.

*Chef de service :*

- Prise en charge de la sauvegarde des intérêts du patrimoine monumental et archéologique vaudois.
- Application du PQM (plan management de la qualité) et controlling de la planification, la construction et l'entretien des bâtiments sous la responsabilité du SBMA et de la démarche pour bâtir dans une perspective de développement durable.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Départements et services (Hospices et Unil exceptés).
- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat (Hospices et Unil exceptés).
- Les communes vaudoises.
- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.
- Entreprises.



## Groupes de prestations

### 64.1 Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires

#### 64.1 Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires

Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires.

#### Descriptif

*Stratégie de planification des bâtiments de l'état :*

- Représentation du maître de l'ouvrage dans toutes les phases stratégique des opérations de réalisation d'ouvrages importants.
- Planification des constructions et de leurs incidences financières.
- Contrôle des besoins des services, établissement du programme des constructions ou des surfaces louées et études de faisabilité.
- Recherche des terrains adéquats et conduite des études et démarches urbanistiques nécessaires

*Pilotage opérationnel des opérations de construction :*

- Obtention des crédits et subventions
- Organisation des procédures de marchés publics et concours pour l'acquisition de prestations, ainsi que pour les travaux de construction.
- Gestion administrative et financière des chantiers.
- Relations avec les autorités.
- Arbitrage de conflits.
- Bouclage financier et archivage.
- Evaluation.

*Instruments de travail et conseils :*

- Fédérer les règles communes aux services constructeurs de bâtiments (SBMA, BUD, Hospices, SSP).
- Conseils aux services et aux fondations.
- Représentation du DINF.

*Expertises de construction scolaires communales :*

- Préavis sur tous les dossiers des constructions scolaires communales en vue de la délivrance par le DFJ de l'autorisation cantonale spéciale.
- Contrôle de la conformité des constructions.
- Tenue de statistiques scolaires.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat.
- Les communes vaudoises.

**Groupes de prestations**

**64.2 Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise**

**64.2 Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise**

Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise.

**Descriptif**

*Stratégie de conservation du parc immobilier de l'état et de ses aménagements extérieurs par :*

- Diagnostic technique et physique des ouvrages.
- Maintien de la valeur du parc immobilier.
- Détermination des besoins et des moyens financiers et techniques (obtention des crédits et subventions auprès des instances politiques - CE + GC).
- Optimisation de l'utilisation des surfaces.
- Planification, contrôle et suivi des installations techniques des bâtiments.
- Réduction des consommations d'énergie et augmentation de la production d'énergie renouvelable.
- Valorisation des abords des bâtiments en favorisant la biodiversité.
- Contrôle de la sécurité des ouvrages.
- Pilotage et direction des opérations d'entretien (maintenance et réparation) et de modification d'exploitation. (organisation des procédures de marché public, gestion administrative et financière des chantiers, relations avec les autorités et arbitrages des conflits).
- Bouclage et archivage des dossiers techniques et administratifs sous forme numérique et papier.

*Maîtrise d'oeuvre :*

- Projet et réalisation de travaux d'entretien (maintenance et réparation) et de modification d'exploitation.
- Surveillance technique des installations, maintien du confort.
- Tenue à jour de la documentation technique, des méthodes d'analyse et de statistiques.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat.
- Locataires et usagers des bâtiments locatifs.

**Groupes de prestations**  
**64.3 Monuments et sites**

## 64.3 Monuments et sites

Monuments et sites.

### Descriptif

*Connaissance et identification de patrimoine cantonal :*

- Contrôle du recensement fédéral des sites construits (ISOS).
- Production et tenue à jour des recensements cantonaux des sites construits et des objets (immeubles et meubles).
- Production de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire (en collaboration avec la PBC).

*Mesures Préventives :*

- Documentation et détermination, en cas d'intervention, de l'intérêt des objets protégés.
- Mise sous protection (inventaire et classement) des sites et des monuments présentant un intérêt au sens de la LPNMS.
- Application des dispositions fédérales en matière de protection des biens culturels (PBC).
- Participation à l'établissement des instruments légaux régissant l'aménagement du territoire.

*Contrôle et conseils :*

- Contrôle des projets affectant des objets protégés, délivrance de préavis et autorisations spéciales.
- Octroi de subventions à tiers pour des travaux de documentation, de conservation et de restauration.
- Réquisition pour l'Etat et les tiers de subventions fédérales pour les travaux de documentation, de conservation et de restauration.

*Transmission des connaissances :*

- Mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel (Journées du patrimoine, publications, etc...).

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Propriétaires des objets (Confédération, canton, communes, collectivités de droit public ou privé, privés).
- Autorité de tutelle, confédération, autres services de l'Etat, communes.
- CAMAC.
- Etat de Vaud (SAT, SRA).
- Communes.
- Service de l'aménagement du territoire.
- Service des routes et autoroutes.
- Service des activités culturelles.
- Visiteurs et usagers du patrimoine vaudois.

**Groupes de prestations**  
**64.4 Archéologie cantonale**

## 64.4 Archéologie cantonale

Archéologie cantonale.

### Descriptif

*Détermination du patrimoine archéologique cantonal :*

- Etablissement et tenue à jour de l'inventaire des sites archéologiques
- Gestion et mise à disposition des données.
- Prospection, détection et évaluation des sites archéologiques.

*Protection du patrimoine archéologique cantonal :*

- Prises de mesures de surveillance, de protection et de conservation.
- Contrôle des projets de construction et d'aménagement.
- Rédaction de préavis, délivrance des autorisations spéciales.
- Dénonciation d'infractions.
- Autorisations, organisation, contrôle, réalisation de fouilles archéologiques préventives ou de sauvetage.
- Conservation et restauration de monuments archéologiques, notamment ceux qui appartiennent à l'Etat.
- Gestion financière, gestion du personnel auxiliaire.
- Gestion de subventions cantonales et fédérales pour l'archéologie.
- Etudes, rapports sur les investigations, publications et informations publiques.

*Réalisation des tâches de la confédération dans le domaine de l'archéologie :*

- Organisation et réalisation des fouilles pour le compte de la Confédération (accomplissement de ses tâches pour le patrimoine archéologique).

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Propriétaires (Etat, communes, privés).
- Services de l'administration, en particulier SAT, PN, SESA, SERAC, UNIL, EPFL.
- DINF.
- SG, CAMAC, SR, SIT, DDC.
- Entreprises.
- Archéologues.
- musées.
- instituts universitaires.
- sociétés scientifiques.
- Collaborations avec instances et services analogues, en Suisse et à l'étranger.
- Collaborations avec les services fédéraux concernés (OFC).
- Visiteurs de sites et de monuments, touristes, écoles, public intéressé.
- Services fédéraux (OFROU, CFF, OCF, OFC, La Poste, notamment).
- Bénéficiaires et usagers du patrimoine vaudois.

**Groupes de prestations**

**64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat**

**64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat**

- Gérance des immeubles.
- Gestion des baux, fermages et droits de superficie pour les parcelles.
- Gestion des places de parc attribuées aux collaborateurs de l'Etat.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Service de l'Etat.
- Locataires privés.
- Collaborateurs bénéficiaient d'un logement de fonction.
- Collaborateur disposant d'une place de parc.
- Communes et Confédération.
- L'administré.

**Groupes de prestations**  
**64.6 Assurances**

## 64.6 Assurances

---

Gestion opérationnelle des assuranciers choses, patrimoine et responsabilité civile.

### Descriptif

---

- Procédure en cas de sinistre.
- Relation avec les services de l'ACV dans le domaine des assurances choses, patrimoine et RC.
- Application des règles (directives) destinées aux services.
- Gestion de la facturation interne des primes d'assurance aux services.
- Gestion de l'unité budgétaire dédiée aux primes d'assurance.
- Gestion du fonds (ou provision) pour risques auto-assurés.
- Suivi des relations avec l'ECA.
- Suivi des relations et coordination avec les différents intervenants au sein de l'Etat.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Services de l'Etat.
- Assureurs.
- Personnes lésées.

**Groupes de prestations**  
**64.10 Centrale d'achats**

---

## 64.10 Centrale d'achats

Achats et Centre d'édition.

---

### Descriptif

- Achats, approvisionnement.
- Impression et acheminement des scrutins spécifiquement communaux.

---

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat et clients subventionnés.
- Service de justice, intérieur et cultes.
- Communes.
- Electeurs.

**Groupes de prestations**

**64.9 Bâtiments administratifs et d'enseignement**

**64.9 Bâtiments administratifs et d'enseignement**

Gestion de l'exploitation des surfaces occupées par les services et les pôles d'enseignement professionnel.

**Descriptif**

- Définition et application des standards de nettoyage.
- Optimisation du nettoyage in/outsourcing.
- Conduite et encadrement du personnel de conciergerie.
- Approvisionnement en machines, matériel et fournitures.
- Optimisation de la maintenance des installations techniques,- Elaboration et négociation de contrats cadre.
- Gestion, valorisation et tri des déchets produits par l'Administration cantonale.
- Approvisionnement en énergies, suivi des charges et taxes diverses.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Services de l'Etat (y compris les établissements d'enseignement).
- Sociétés distributrices d'énergies.
- Entreprises de maintenances.
- Fournisseurs.



**Groupes de prestations**  
**64.8 Gestion financière et RH (SIL)**

## **64.8 Gestion financière et RH (SIL)**

---

*Gestion financière et RH :*

L'entité finance s'occupe de la gestion financière et budgétaire du service ainsi que de la gestion administrative du personnel fixe et auxiliaire. Son activité est en grande partie celle de support pour les autres sections.

### **Descriptif**

---

- Préparation et suivi du budget.
- Paiements et facturations divers.
- Gestion du personnel auxiliaire.
- Gestion du personnel.
- Gestion des loyers de l'ACV (pmts/suivi).
- Gestion comptable.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service.
- Service transversaux.

**Groupes de prestations**

**64.7 Surfaces louées auprès de tiers**

---

**64.7 Surfaces louées auprès de tiers**

Surfaces louées auprès de tiers pour le logement des services de l'Administration cantonale.

---

**Descriptif**

- Examen des besoins en surfaces annoncés par les services.
- Prospection de locaux disponibles.
- Négociations des conditions de location, travaux, aménagements, etc...
- Vérification et préavis des baux à loyer avant signature par le chef du département concerné.
- Gestion des baux en vigueur (hausse de loyer, décomptes de charges, etc.).
- Administration des loyers.

---

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Services de l'Etat, y compris les établissements d'enseignement.
- Propriétaires.
- Gérances immobilières.
- CCT.
- SBMA.

## Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

Événements marquants, évolutions significatives



Concours international d'architecture pour un nouveau Musée des beaux-arts à Lausanne

En choisissant d'ouvrir le marché à tous les candidats intéressés de Suisse et de tous les états signataires de l'accord OMC sur les marchés publics, l'Etat de Vaud a expressément opté pour une procédure organisée en deux phases permettant de sélectionner au premier degré des partis architecturaux susceptibles d'être développés dans un deuxième degré, où les exigences du maître d'ouvrage ont très clairement été explicitées aux plans programmatique, du développement durable et écologique, financier et d'exploitation.

Lancé en février 2004, un jury international composé de professionnels de renom, nommé par l'Etat de Vaud et présidé par Philippe Biéler, a reçu 249 projets, en provenance de 15 pays, qui ont été examinés en juillet 2004. Début 2005, le jury a analysé les 9 projets finalistes et désigné à l'unanimité les jeunes lauréats zurichois Berrel Wülser Kräutler, auteurs du projet Ying Yang. Le 10 mars 2005, le jury et son président ont procédé à la remise des prix au Palais de Rumine en présence de la Présidente du Conseil d'Etat en fonction, Anne-Catherine Lyon, du directeur du Musée cantonal des Beaux-Arts, Yves Aupetitallot, et de l'architecte cantonal, Eric Perrette.

Le futur bâtiment implanté à Bellerive, en bordure immédiate du rivage, dialogue par sa présence discrète et lumineuse avec les eaux du Léman tout en ouvrant grande une fenêtre sur le lac. De l'avis du jury unanime, ce projet de très haute qualité architecturale répond au plus près aux exigences fonctionnelles et environnementales du cahier des charges. Son coût de construction correspond au budget prévu de 54 millions (y compris le second crédit d'études). Le futur Musée s'inscrit dans un plan d'affectation cantonal (PAC) et devrait ouvrir ses portes à la fin de la décennie.



Centre d'entretien des routes nationales à Bursins - L'Etat de Vaud reçoit la première distinction eco-bau (\*) pour une construction durable - Une première en Suisse - Septembre 2005

Le Conseiller d'Etat François Marthaler, chef du DINF et représentant du maître de l'ouvrage, a reçu le 27 septembre 2005 la distinction de l'association eco-bau qui récompense un bâtiment réalisé selon un mode de construction exemplaire. Dès le début de ce projet, dont la deuxième étape de construction est en cours, le développement durable y a été pris en compte.

Sous l'impulsion de l'ancien Conseiller d'Etat Philippe Biéler et de l'architecte cantonal Eric Perrette, le projet de démolition et de reconstruction du Centre d'entretien des routes nationales à Bursins, qui abrite également le centre d'intervention régional de la gendarmerie et le bureau du voyer, a été placé sous le signe du développement durable qui, pour la première fois en Suisse romande, figurait parmi les critères d'appréciation du concours d'architecture.

Les objectifs du développement durable que sont l'efficacité économique, la responsabilité socio-culturelle et le respect de l'environnement ont été atteints par une économie de moyens (sol, matières, énergie et ressources financières), une vérité des coûts (prise en compte de l'ensemble des coûts sur la durée de vie du bâtiment), la satisfaction des besoins des usagers et le respect des caractéristiques du paysage (orientation des bureaux, intégration du bâtiment au site protégé de la Côte et compensation des parties bétonnées par des aménagements extérieurs naturels et des toitures végétalisées), ainsi que le respect de l'environnement (respect des standards Minergie, chauffage combiné bois/solaire, valorisation des ressources locales, énergie solaire, utilisation du bois du Jura, réutilisation du matériau de l'ancien centre et récupération du bois coupé le long des autoroutes pour le chauffage).

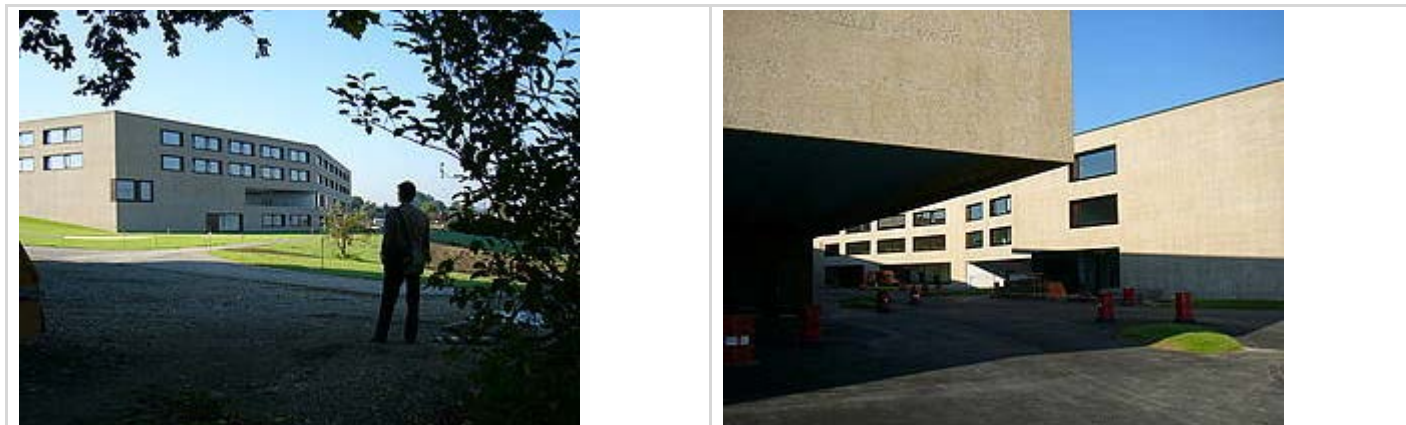


(\*) association eco-bau : plate-forme commune des offices et services de construction de la Confédération, des cantons et des villes



## Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

Projets particuliers



### **Gymnase intercantonal de la Broye à Payerne**

Le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) a accueilli ses premiers élèves le 29 août 2005 et a été inauguré officiellement le 30 septembre 2005 en présence de plusieurs représentants des autorités cantonales, fédérales et communales.

L'aventure de la création du GYB a commencé en 1990 par la constitution d'un groupe de travail au sein de la Communauté régionale de développement de la Broye fribourgeoise et vaudoise (COREB) et une demande officielle auprès des conseillers chargés de l'instruction publique des deux cantons. Conscients des besoins futurs en matière de constructions scolaires et de l'intérêt social et économique d'un tel établissement pour la région, les conseils d'états fribourgeois et vaudois y ont donné une suite immédiate en désignant un groupe intercantonal chargé d'examiner tous les aspects concrets de ce projet.

Pour le choix du terrain, plusieurs sites étaient en lice présentant divers avantages (gratuité, situation à cheval sur la frontière des deux cantons ou constructibilité immédiate), mais la priorité a été mise sur l'étendue de la zone concernée, son accessibilité par les transports publics et ses qualités spatiales et environnementales. Le terrain de la Blancherie, trop vaste pour n'accueillir que le gymnase et non constructible en l'état car en zone intermédiaire, a nécessité de trouver des modalités de collaboration et de partage avec la Commune de Payerne et l'élaboration d'un Plan Directeur Localisé (PDL) et d'un Plan Partiel d'Affectation (PPA), également en constante relation avec les voisins du site et la station d'aérologie, ceci avant de pouvoir lancer le concours d'architecture.

La profonde conviction, animant ces multiples collaborations, d'œuvrer pour un projet essentiel a permis de parcourir ce long processus sans obstacles, ni oppositions, avec, à la clé, une votation populaire au score exceptionnel en faveur du crédit de construction de 69,4 millions. Le chantier a pu débuter immédiatement après le référendum. Grâce à la compétence des groupes de mandataires et à la bonne entente au sein de la Commission de construction, les travaux se sont déroulés comme prévu, dans des délais très courts, et le budget a été parfaitement respecté. Pour couronner cette réussite, le bâtiment a reçu le label Minergie.

### **Protection du vignoble de Lavaux - Inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO**

Constitué à l'issue d'un véritable marathon de six mois, le dossier de candidature de Lavaux à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial a été transmis à l'Office fédéral de la culture le 15 décembre 2005 et déposé par la Confédération auprès de l'UNESCO à Paris le 21 décembre suivant. La décision de l'UNESCO n'est pas attendue avant 2007.

La Préfète du district de Lavaux et le Conservateur cantonal des monuments et sites représentaient l'Etat de Vaud auprès du comité de l'Association pour la candidature de Lavaux, maître de l'ouvrage.

La large adhésion du peuple vaudois à l'initiative "Sauver Lavaux" II, le 27 novembre 2005, constituera sans doute un des atouts importants de cette candidature vis à vis de l'UNESCO.



## Découvertes archéologiques à Nyon

---

Une intervention marquante a eu lieu à Nyon en 2005. Elle a produit des découvertes remarquables, qui enrichissent le Musée romain communal, qui présente les découvertes faites dans le site. Les étapes de construction d'un vaste parking souterrain dans le quartier de Rive ont été précédées de sondages de contrôle et de fouilles préventives, requises par le DINF/SBMA. Des découvertes importantes ont été faites pour la compréhension de l'urbanisme de la cité gallo-romaine de Nyon. Une large voie conduisant du port romain à la ville haute a été mise au jour, ainsi qu'une partie d'une étonnante construction monumentale, associée à un système de captage des eaux. Un riche ensemble de sculptures en pierre et de statuettes de bronze a été également découvert.

Projet : Société du Parking de la Duche S.A., Nyon / Intervenant pour l'archéologie : Entreprise Archéodunum S.A., Gollion - Les investigations sont l'objet d'une subvention cantonale et fédérale / Illustration, photo : Statuettes de divinités romaines en bronze, découvertes dans le parking de la Duche à Nyon : Apollon, Vénus et Hécate (photos Fibbi-Aeppli) / Pour en savoir davantage sur les activités de l'archéologie cantonale et sur les découvertes archéologiques dans le canton de Vaud, voir : La Chronique archéologique, dans la Revue historique vaudoise de chaque année (des tirés à part peuvent être obtenus sur demande à la section de l'archéologie cantonale. Chronique archéologique, dans l'Annuaire de la société Archéologie Suisse (ancienne Société suisse de préhistoire et d'archéologie).

## Amiante

---

Le Grand Conseil a donné son accord sur l'Exposé des motifs et projet de décret pour un Crédit cadre de 8,9 mios destiné à la première étape de désamiantage des bâtiments. Les études pour le Centre professionnel du Nord vaudois et le Gymnase d'Yverdon-les-Bains ont pu démarrer. Le désamiantage du restaurant du Gymnase d'Yverdon-les-Bains a été réalisé.

## Energie et environnement

---

Le développement et la valorisation des activités du Groupe Energie ont été assurés, en particulier par la mise en place d'un suivi des projets depuis l'élaboration des cahiers des charges jusqu'à la mise en service des bâtiments.

La collaboration intercantonale a été développée par l'intermédiaire de l'association eco-bau au niveau national et de la cellule romande sur l'Eco-construction au niveau romand. Dans ce cadre, les outils développés par le SBMA ont pu être valorisés, que ce soit Albatros pour la planification ou Tener pour le suivi des consommations énergétiques.

## **Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)**

---

Sources d'informations complémentaires

Actions du programme de législature  
48. Autorités cantonales

## 48. Autorités cantonales

**Construction d'une nouvelle salle du Grand Conseil, à la suite de l'incendie de 2002. Pour améliorer le fonctionnement du Conseil d'Etat, pour soumettre l'intérêt départemental à l'intérêt général et pour disposer d'une vue d'ensemble, les conseillers d'Etat se regrouperont dans des locaux à aménager dans l'ancienne Ecole de chimie. Les deux autorités se retrouveront ainsi logées à la Cité.**

Construction d'une nouvelle salle du Grand Conseil à la suite de l'incendie 2002

Une motion du député Eric Golaz avait demandé la création d'un collège gouvernemental dans l'ancienne Ecole de chimie afin de rapprocher physiquement les pouvoirs exécutif et législatif. Mais, afin de ne pas pérenniser ce bâtiment de valeur architecturale modeste et de pouvoir le réaffecter après une rénovation douce, il retournera à son affectation scolaire originelle en s'appropriant à héberger dès 2006 la nouvelle ESSANTE, ainsi qu'une équipe d'archéologues du SIPAL



Le bâtiment sera occupé selon trois pôles principaux :

- les espaces d'enseignement théorique occupant les premier et deuxième étages, bénéficiant des lieux offrant le plus de souplesse, avec des partitions spatiales légères dans le registre du mobilier;
- l'espace administratif occupant le rez supérieur, en relation avec l'entrée, selon une position centrale articulant les espaces de théorie dans les étages et les espaces de pratique dans le socle du bâtiment;
- les espaces d'enseignement pratique investissant le rez inférieur, l'ancienne mezzanine partiellement conservée servant à distribuer les installations techniques nécessaires aux laboratoires;
- une cafétéria occupant l'aile sud du socle afin de profiter de l'accès à la terrasse-jardin;
- l'archéologie occupant le reste de l'étage du socle.

Concernant la nouvelle salle parlementaire devant remplacer le bâtiment Perregaux détruit en 2002, le moratoire décidé à fin 2003 par le Grand Conseil est échu et une motion du député Bertrand Clot enjoint le Conseil d'Etat à relancer le projet.



**Groupes de prestations**  
**66.0 Administration**

## **66.0 Administration**

---

Gestion et administration du service.

### **Descriptif**

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support Ressources humaines.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.
- Support informatique.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

**Groupes de prestations**

**66.1 Planification des transports publics et privés**

**66.1 Planification des transports publics et privés**

Planification des transports publics, des privés et des mobilités douces (piétons et deux roues).

**Descriptif**

- Analyser la demande en déplacements dans le canton et élaborer les projections d'évolution de la mobilité.
- Initier et gérer les études de transports cantonaux, régionaux, d'agglomération et particulières.
- Contribuer à l'élaboration du plan directeur cantonal et à sa mise à jour et plans directeurs d'agglomération (Lausanne-Morges, Genève,...).
- Concevoir les principes de l'offre de transports publics à moyen et à long terme et planifier les infrastructures nécessaires.
- Assurer la planification du réseau routier et de schémas directeurs d'aménagement routier.
- Valoriser les espaces publics dans les projets d'aménagement et de constructions d'infrastructures de transport.
- Promouvoir des mesures incitatives de mobilité visant les principes du développement durable.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Population cantonale.
- Usagers des transports.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

**Groupes de prestations**  
**66.2 Gestion des transports publics**

## 66.2 Gestion des transports publics

Gestion des transports publics.

### Descriptif

- Planifier l'offre de transport public en fonction des objectifs du marché et de la production.
- Conduire les procédures de consultation des horaires.
- Négocier les indemnités pour les coûts non couverts des prestations.
- Développer les communautés tarifaires d'agglomération (Mobilis pour Vaud, UNIRESO pour Genève, etc.), fixer les règles de répartition des recettes entre entreprises et encourager la coordination des systèmes de distribution.
- Participer à la promotion de l'offre de transport public avec les entreprises.
- Contrôler le bon usage des contributions publiques et effectuer les analyses de risque des entreprises.
- Poursuivre le regroupement des entreprises par bassins régionaux de transport, Assurer le renouvellement et le développement des infrastructures de transport public.
- Délivrer les autorisations de transports, élaborer et transmettre les préavis du canton dans les procédures de compétences fédérales, voire cantonales (concessions, constructions - autobus, chemins de fer, navigation, installations à câbles, aviation, chemins de randonnée pédestre, campings et caravanings résidentiels).

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers des transports publics.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

## Evénements marquants, évolutions significatives

### Service de la mobilité (SM)

#### Evénements marquants, évolutions significatives

2005 a marqué la deuxième année d'existence du Service de la mobilité dans sa nouvelle structure. Les missions du service se caractérisent par une approche globale des différentes mobilités (mobilités douces : piétons et deux-roues, transports publics, transports individuels motorisés) et par le renforcement de la coordination entre la planification des transports, l'aménagement du territoire, le développement économique et la protection de l'environnement.

La bonne intégration des nouveaux collaborateurs a constitué l'objectif prioritaire. La "nouvelle culture de service" est fondée sur l'échange et "l'esprit d'équipe" entre les membres du service dans leurs domaines de compétences et de responsabilités respectives. L'opportunité de la nouvelle structure s'est confirmée par l'engagement intensif du service dans d'importants projets cantonaux et régionaux touchant à la mobilité et à la planification des transports, tels le Plan directeur cantonal, le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), le Schéma directeur de l'ouest lausannois (SDOL), le Schéma directeur du nord lausannois (SDNL), le Plan directeur de la région de Nyon, le Plan des mesures OPair ou encore le projet d'agglomération franco-valdo-genevois, notamment.

Un axe important est la promotion d'actions incitatives, tels que le soutien aux mobilités douces et la mise en oeuvre de plans de mobilité d'entreprise. L'année 2005 a été marquée à l'échelle planétaire par l'augmentation très forte du prix du pétrole, mais aussi par des événements climatiques fortement médiatisés. Ce contexte confirme la nécessité d'une démarche à long terme favorisant l'urbanisation compacte et les mobilités durables, selon les principes proposés dans le nouveau plan directeur cantonal.

Dans le domaine des transports publics, le service fut concerné par divers projets fédéraux présentant des incidences financières importantes pour le canton. En particulier, le projet de Réforme 2 des chemins de fer visait à distinguer le financement de l'infrastructure des lignes ferroviaires d'intérêt national, entièrement à charge de la Confédération, et celles d'intérêt cantonal, entièrement à charge du canton. De concert avec la Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO) regroupant les départements cantonaux en charge des transports, le service a préparé les interventions nécessaires auprès des députés aux Chambres fédérales pour obtenir finalement le renvoi de ce projet insatisfaisant pour le canton. Les principes de financement en vigueur devraient ainsi être maintenus pour la période 2007-2010 dans le cadre de mandats de prestations d'infrastructure passés avec les entreprises ferroviaires.

La Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT) qui entre en vigueur en 2008 aura également des incidences financières pour les transports publics régionaux. Le service a ainsi étudié de nouveaux modèles de répartition des charges entre l'Etat et les communes qui pourront le cas échéant servir de base pour une modification de la loi cantonale sur les transports publics (LTPu).

Le service s'est engagé dans le cadre de la CTSO pour soutenir le projet d'arrêté fédéral concernant le raccordement de la Suisse occidentale au réseau ferroviaire européen. Cet arrêté a été approuvé le 8 mars 2005 et prévoit des aménagements sur l'axe Lausanne-Vallorbe-Dijon afin de réduire le temps de parcours entre Lausanne et Paris d'environ un quart d'heure. Le service a suivi la préparation du message du Conseil fédéral sur le fonds d'infrastructure en défendant les projets urgents d'agglomération qui seront financés par le fonds. Le message du Conseil fédéral du 2 décembre 2005 a ainsi retenu parmi les projets urgents : le projet de métro m2 (120 MCHF de contribution fédérale supplémentaire), les investissements d'infrastructure liés au réseau tl 08 (20 MCHF) et le développement du RER Vaudois à l'horizon de décembre 2010 dont la nouvelle gare de Malley (40 MCHF). En novembre 2005, le département a pris position lors de la consultation fédérale sur le plan sectoriel des transports de la Confédération, en soulignant la priorité d'améliorer la capacité du réseau ferroviaire sur les lignes Lausanne – Genève et Lausanne – Yverdon-les-Bains. Ces investissements nécessaires doivent être décidés en 2007.

Le nouvel horaire 2005 des transports publics, mis en service en décembre 2004, a donné généralement satisfaction sous réserve de quelques problèmes de manque de capacité, nécessitant ajout de wagons sur les trains concernés. Ce nouvel horaire (horaire Rail 2000, 1ère étape) a apporté d'importants changements sur l'ensemble des lignes de chemins de fer et de bus du réseau vaudois. Les premières tendances indiquent une croissance réjouissante du trafic sur la ligne Genève – Lausanne. En revanche, la cadence horaire sur la ligne du Pied du Jura avec la circulation de trains en rafale devient aujourd'hui insuffisante. Le service a ainsi conduit une étude avec les cantons de Berne, de Neuchâtel et du Jura pour présenter aux Chemins de fer fédéraux (CFF) une proposition de cadence à la demi-heure entre Lausanne, Yverdon-les-Bains, Neuchâtel et Bienne. Le développement des communautés tarifaires Mobilis et Unireso, intervenu également en décembre 2004, s'inscrit dans la perspective d'offrir un " produit global " de transport public dans le bassin lémanique en voie de " métropolisation ". Le changement d'horaire de décembre 2005 a apporté une seule innovation : la mise en service d'une nouvelle ligne de bus Morges – Saint-Prex – Etoy avec une cadence horaire.

## Service de la mobilité (SM)

### Projets particuliers

Le Service de la mobilité assure la conduite de six actions du programme de législature qui constituent les projets prioritaires du service. Il s'agit des projets suivants qui sont présentés de manière plus détaillée dans les pages relatives aux actions du programme de législature :

- 10: [Métro m2](#).
- 11 : [Projet d'agglomération Lausanne-Morges](#) (en collaboration avec les Services de l'aménagement du territoire (SAT/DIRE) et le Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT/DEC).
- 12 : [Communauté tarifaire de la région lausannoise Mobilis](#).
- 13 : [Communauté tarifaire de l'agglomération genevoise Unireso](#).
- 14 : [Ligne Lausanne - Vallorbe - Dijon et liaisons TGV Paris - Lausanne](#).
- 15 : [Rail 2000](#), 2ème étape, programme fédéral désigné aujourd'hui sous le nom ZEB (pour *Zufunftige Entwicklung der Bahnprojekte*).
- 16 : [Développement du RER Vaudois](#).

Parmi les autres projets importants conduits en 2005, on relève les projets suivants :

Réaménagement de la Place de la Gare d'Aigle : par décret du 28 juin 2005, le Grand Conseil a approuvé la contribution vaudoise pour le réaménagement de la Place de la gare d'Aigle des Transports publics du Chablais (TPC) et la nouvelle entrée en Ville d'Aigle du chemin de fer Aigle - Ollon - Monthey – Champéry (AOMC). Les installations actuelles dataient du début du XX<sup>ème</sup> siècle. La ligne AOMC longera sur 1.1 km les voies des CFF permettant ainsi de supprimer 11 passages à niveau sur le tracé existant. La contribution cantonale vaudoise s'élève à un montant de 5.2 MCHF sur un devis total de 19.6 MCHF, le solde du financement étant assuré par la Confédération, le canton du Valais et les fonds propres des TPC.

Compagnie générale de navigation sur le Léman : la réalisation du programme d'investissement décidé en automne 2003 a progressé. En fin d'année, les deux petites unités de 200 places le "Morges" et le "Lavaux" ont été livrées. Enfin, la rénovation complète du bateau à vapeur "Savoie" avance conformément au calendrier fixé.

Elaboration du schéma directeur routier de la RC 601 : Epalinges - Croisettes – Chalet-à-Gobet : avec la participation du Service des routes et des communes de Lausanne et d'Epalinges, un schéma directeur de réaménagement a été élaboré pour cette route cantonale. L'objectif est de planifier la transformation de cet important axe de communication en une route désormais située dans un territoire urbanisé, tenant compte de l'ensemble des modes de transports, dont les mobilités douces (piétons et deux-roues) et les transports publics. Le schéma propose une "porte d'entrée" dans le périmètre urbain au Chalet-à-Gobet et de nouveaux raccordements routiers au secteur de l'Ecole hôtelière au Chalet-à-Gobet.

## **Service de la mobilité (SM)**

---

Sources d'informations complémentaires

Actions du programme de législation  
10. Métro M2

## 10. Métro M2

### Réaliser le métro M2 Ouchy – Epalinges.

Le programme des travaux du métro m2 est respecté avec un objectif de mise en service commercial dès août 2008, suivi en décembre 2008 de la réorganisation complète du réseau des lignes des Transports publics de la région lausannoise, lors du changement d'horaire national. A terme, le nouveau métro reliant Ouchy à Epalinges doit transporter 25 millions de voyageurs par an. Grâce à une fréquence de 3 minutes entre la gare CFF et le Sallaz, plus de 6'600 personnes seront transportées par heure dans chaque sens.

Au 31 décembre 2005, le 81% de la longueur des tunnels est excavé, soit 2348 m pour une longueur totale de 2882 m. A titre comparatif, au 31 décembre 2004, le 20% des tunnels était creusé. Les travaux de percement des tunnels doivent s'achever en septembre 2006. Le 22 février 2005, le chantier a été marqué par un éboulement important survenu à la Place St-Laurent, heureusement sans victimes. Les mesures d'organisation prises permettront de maintenir les délais. Les tunnels suivants ont été percés : Falaises (13 juillet 2005), Autoroute (16 septembre 2005), Perdonnet (16 septembre 2005) et Route de Berne (9 novembre 2005).

Diverses modifications de projet ont été décidées : couverture de la tranchée à Vennes ainsi que celle en direction du dépôt-atelier de Vennes, remblai sous le Pont du Vallon, adaptations diverses de stations.

Le premier train sera livré à Lausanne en février 2006. Le montage final est assuré sur le site de Valenciennes de l'entreprise d'Alstom. Chaque train mesure une longueur de 30 mètres et est formé de deux voitures de 2.50 m de large avec une intercirculation. Les caractéristiques retenues sont celles du métro automatique sur pneus de Paris (projet Météor ou ligne 14) avec des adaptations liées à la pente de 12% du tracé m2 et une longueur réduite des trains. La livraison des 15 trains s'échelonnera jusqu'en décembre 2006.

Les premiers travaux de pose de la voie ont débuté dans le secteur du dépôt-atelier de Vennes en décembre 2005.

Par décret du 15 novembre 2005, le Grand Conseil a accordé une garantie d'emprunt pour un montant de 116 millions de francs destiné au financement des coûts liés au renchérissement jusqu'au terme des travaux en 2008. Le budget de référence adopté en 2002 aux prix de 1999/2000 s'élève à 590 millions de francs. Il convient encore de noter qu'en date du 2 décembre 2005, le Conseil fédéral a approuvé le message aux Chambres fédérales sur le fonds d'infrastructure. Ce message prévoit une contribution fédérale complémentaire pour le métro m2 de 120 millions de francs financée par ce nouveau fonds, qui viendrait en supplément au montant de 70 millions de francs déjà alloué par la Confédération.

Chantier de construction du m2 : Pont Saint-Martin sous le Pont Bessières (c) t-l M. Schobinger



Rame de métro m2 en construction (c) t-l/J. - B. Sieber





**Actions du programme de législature**  
**11. Agglomération Lausanne–Morges**

## **11. Agglomération Lausanne–Morges**

### **Dans le cadre du projet pilote « Agglomération lausannoise » et de la réflexion sur Morges, en lien avec les différentes études sectorielles en cours, définir les infrastructures nécessaires (nouvelles jonctions et/ou liaisons autoroutières, nouvelles lignes de transports publics , etc) à moyen terme.**

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) qui a pour but d'améliorer le cadre de vie urbain, prévoit d'harmoniser l'organisation des transports et la localisation des nouveaux habitants. Le projet a fait l'objet d'une large procédure de consultation en novembre et décembre 2005.

Ce projet entre dans le cadre de la politique des transports de la Confédération. Celle-ci entend encourager et susciter de telles initiatives en accordant, aux agglomérations qui répondent à ses exigences, un financement des projets d'infrastructures de transport.

Le projet comprend deux volets : l'harmonisation entre urbanisme et mobilité et la création d'une entité responsable de sa mise en oeuvre. Ces objectifs, par ailleurs conformes aux principes du nouveau plan directeur cantonal actuellement en consultation, répondent aux exigences fédérales pour bénéficier des aides au trafic d'agglomération de la Confédération.

Pour que l'organisation des transports et l'accueil des habitants soient cohérents et efficaces, il est nécessaire de coordonner les divers projets dans ces domaines sur un territoire dépassant les frontières communales. C'est la vocation du projet d'agglomération Lausanne-Morges. Celui-ci préconise de concentrer les investissements, notamment pour les transports, là où ils seront les plus efficaces : dans les sites bien dotés en équipements, qui accueilleront les emplois et les nouveaux habitants. Cette approche permet d'éviter l'éparpillement des bâtiments sur de grands territoires, de valoriser les potentiels de construction, d'accroître l'efficacité des infrastructures de transports, d'encourager la mobilité douce (marche à pied, vélo), d'augmenter la qualité des espaces publics et d'élargir l'offre en logements diversifiés. Elle favorisera également la réduction des nuisances (pollution, embouteillages) et une meilleure rentabilité des investissements publics.

Selon le message du Conseil fédéral du 2 décembre 2005 sur le fonds d'infrastructure, les infrastructures de transport du trafic d'agglomération figurant dans le projet d'agglomération pourront bénéficier d'une contribution fédérale de 50% de l'investissement.

**Actions du programme de législature**  
**12. Communauté tarifaire de la région lausannoise**

## 12. Communauté tarifaire de la région lausannoise

### Etendre l'entente tarifaire de la région lausannoise au réseau CFF, en décembre 2004.

La communauté tarifaire vaudoise Mobilis a été introduite le 12 décembre 2004, simultanément au nouvel horaire national, marquant la fin des travaux de Rail 2000, 1ère étape, et l'exploitation de l'ensemble des nouvelles infrastructures.

La communauté tarifaire Mobilis " met en réseau " toutes les lignes de transport public dans le périmètre autour de l'agglomération Lausanne – Morges. Le tarif est basé sur un système par zones. Mobilis donne au voyageur le choix du meilleur parcours pour atteindre sa destination, quelle que soit l'entreprise de transport. Ce périmètre s'étend à Morges, à Bussigny, à Bercher, à Moudon, à Oron et à Chexbres, qui comprend les réseaux urbains de Lausanne, de Morges et de Bussigny. Les partenaires de Mobilis sont les Transports publics de la région lausannoise (tl), les Chemins de fer fédéraux (CFF), les Cars postaux Vaud-Fribourg, le Chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher (LEB) et les Transports publics Morges-Bière-Cossonay (MBC).

Le chiffre d'affaires 2005 de la communauté tarifaire Mobilis est d'environ 70 millions de francs. La mise en service de Mobilis s'est réalisée de manière très satisfaisante, grâce à l'engagement des Transports publics de la région lausannoise (tl) qui assure le mandat d'entreprise gérante.

Vu ces résultats satisfaisants, le Service de la mobilité a engagé avec les entreprises partenaires le projet d'extension du périmètre actuel à la Riviera, à l'ensemble du bassin de transport "Morges-Cossonay" et au secteur Rolle-Allaman-Aubonne-Gimel. L'objectif est de mettre en oeuvre cette étape en décembre 2007.

A l'extérieur des zones Mobilis, les voyageurs pendulaires disposent de l'offre "Inter" qui combine l'abonnement de parcours des entreprises suisses de transports et les zones urbaines centrales de Lausanne ou de Morges. Un titre de transport analogue est offert pour un déplacement journalier, le "City Ticket". Ces titres de transport ont rencontré un important succès.

Logo Mobilis (c) site Mobilis



Plan des zones Mobilis (c) site Mobilis



Actions du programme de législature  
**13. Communauté tarifaire Unirés0**

### 13. Communauté tarifaire Unirés0

#### Etendre la Communauté tarifaire genevoise Unirés0 vers Gland, en décembre 2004.

En décembre 2004, la Communauté tarifaire genevoise Unires0 a introduit une nouvelle offre tarifaire régionale dans le bassin franco-valdo-genevois. Un tarif par zones est offert aux usagers pour des billets et des abonnements de parcours (communauté tarifaire intégrale). "Unires0 régional" est étendu au secteur de Coppet-Céligny (zone 55).

Pour les voyageurs en provenance ou à destination du centre urbain de Genève, les entreprises de transport offrent un abonnement combiné de parcours comprenant les zones centrales Unires0, appelé abonnement "Inter". Une offre semblable existe pour des déplacements journaliers, le "City Ticket". Ces produits ont rencontré un développement positif.

D'entente avec la direction d'Unires0, le Service de la mobilité a engagé le projet d'une première extension d'Unires0 Régional limité aux communes de Terre Sainte, à l'horizon de décembre 2006.

Une extension complète d'Unires0 Régional est envisagée pour l'ensemble du district de Nyon à l'échéance de décembre 2008. Cette extension implique en effet le remplacement de l'ensemble des distributeurs à billets du réseau genevois pour proposer un nombre suffisant de zones (système actuellement limité à 6 zones), mesure planifiée pour 2008 dans le cadre du programme de renouvellement de ces appareils par l'opérateur genevois.

Plan des zones Unires0 régional : la zone 55 concerne Coppet (c) site Unires0



Actions du programme de législature

14. Ligne Lausanne–Dijon

## 14. Ligne Lausanne–Dijon

### Obtenir l'amélioration de la ligne Lausanne-Dijon-Paris (TGV + trafic marchandises) dans les meilleurs délais.

Les Chambres fédérales ont approuvé le 8 mars 2005 l'arrêté fédéral relatif au crédit d'engagement pour la 1ère phase du raccordement de la Suisse au réseau ferroviaire européen à haute performance. Cet arrêté s'inscrit dans le cadre de la réalisation et du financement des grands projets ferroviaires dont le principe fut accepté en votation populaire le 29 novembre 1998. Pour ces raccordements, 1.2 milliard CHF est prévu.

Grâce à un travail de "lobbying" actif des cantons, dont le canton de Vaud, les Chambres fédérales ont finalement engagé un montant de 1.09 milliards CHF, alors que le Conseil fédéral proposait une première étape pour un montant de 665 MCHF.

Le crédit comprend notamment les objets suivants :

- Renforcement de l'alimentation électrique et améliorations de la ligne entre Frasné et Dijon : 40 MCHF (auxquels s'ajoutent 40 MCHF financés par la France). Une contribution de 30 MCHF est allouée au "Noeud de Lausanne".
- Genève – Bourg-en-Bresse : 205 MCHF (auxquels s'ajoutent 205 MCHF financés par la France)
- Participation au TGV Rhin-Rhône : 100 MCHF
- Doublement de tronçons sur la ligne Berne – Neuchâtel : 100 MCHF

Le 25 août 2005, M. Moritz Leuenberger, conseiller fédéral, a signé un accord avec le Ministre français des transports pour assurer le co-financement, par la Suisse, de la modernisation de la ligne ferroviaire Paris-Dijon-Dole-Lausanne/Neuchâtel-Berne (Arc jurassien). La vitesse de circulation y sera augmentée à l'aide de plusieurs mesures telles qu'une meilleure alimentation en courant électrique ou des redressements ponctuels de la ligne. Ce projet permet de gagner 15 minutes entre Lausanne ou Berne/Neuchâtel et Paris. La Suisse prendra en charge 50% des coûts estimés à 37 millions d'euros (état des prix en 2004). Le commencement des travaux est prévu pour le début de 2006, dès que la convention réglant la mise en œuvre détaillée, les prestations, les coûts et les délais sera signée.

La décision des Chambres fédérales permet de valoriser des axes internationaux qui disposent encore de réserves de capacité, tel l'axe Lausanne – Vallorbe – Dijon – Paris, plutôt que de concentrer le trafic sur des axes et nœuds ferroviaires saturés, notamment sur les "portes d'entrée" de Genève et de Bâle, comme envisagé initialement.

TGV en Gare de Lausanne (c) SM



Actions du programme de législature  
15. Rail 2000

## 15. Rail 2000

### Dans le cadre de Rail 2000, 2ème étape, obtenir les investissements nécessaires pour accroître les capacités du réseau ferroviaire, principalement sur les axes Genève-Lausanne et Lausanne-Bienne.

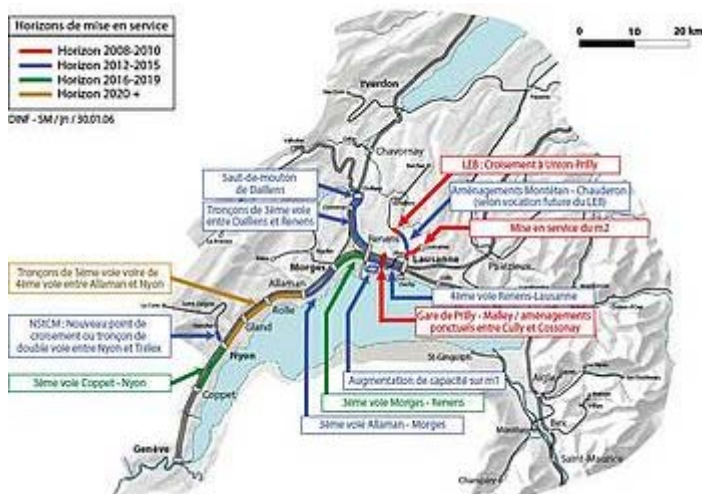
Le développement de la 2ème étape de RAIL 2000 a pris du retard au niveau fédéral en raison de la priorité accordée par le Conseil fédéral à la réalisation des nouvelles transversales ferroviaires à travers les Alpes et au raccordement au réseau européen. Le financement est en effet assuré par le Fonds pour les grands projets ferroviaires (FTP).

Avec ce fonds, la Confédération finance les grands projets ferroviaires, notamment les NLFA, Rail 2000, le raccordement de la Suisse orientale et de la Suisse occidentale au réseau ferroviaire européen à grande vitesse (TGV) et les mesures d'assainissement acoustique aux abords des lignes de chemin de fer.

Le projet de "Développement futur des projets ferroviaires" (programme ZEB pour Zukünftige Entwicklung der Bahnprojekte, en cours d'élaboration par l'OFT) prépare une vue d'ensemble des futurs grands projets ferroviaires, qui déterminera un ordre de priorités pour les investissements. ZEB est la nouvelle désignation de Rail 2000, 2ème étape. Le Conseil fédéral lancera une procédure de consultation sur ce projet en 2006 et soumettra aux Chambres le message correspondant en 2007. Ce programme sera financé par les ressources résiduelles du fonds FTP.

Vu les contraintes actuelles de capacité, le canton doit obtenir la réalisation entre 2012 et 2020 de : la 4ème voie entre Lausanne-Renens, la 3ème voie Allaman- Morges- Renens, de tronçons de 3ème voie entre Bussigny et Daillens et enfin la 3ème voie Coppet-Nyon.

Schéma des investissements prioritaires souhaités par le canton



Actions du programme de législature  
16. Réseau express vaudois

## 16. Réseau express vaudois

### **Développer progressivement le Réseau express vaudois (REV) (liaisons transversales, cadences, gares, parkings d'échange) et obtenir une participation financière de la Confédération aux investissements.**

La progression démographique ainsi que la maîtrise de la croissance du trafic routier dans l'agglomération Lausanne – Morges, et de manière plus large sur le bassin lémanique, nécessitent l'amélioration de l'offre CFF à l'horizon de fin 2010, six ans après la mise en service de Rail 2000, 1<sup>ère</sup> étape.

Le projet de développement du RER Vaudois et de la Gare de Prilly-Malley a été retenu par le Conseil fédéral au titre des projets urgents pour le trafic d'agglomération, dans le cadre de son message aux Chambres fédérales du 2 décembre 2005 concernant le fonds d'infrastructure. Un montant de 80 millions de francs est retenu, dont 40 millions de francs seraient financés par le projet d'agglomération et 40 millions à charge du canton de Vaud.

Le budget de la future gare de Prilly – Malley est basé sur l'étude préliminaire sommaire confiée à un bureau d'ingénieurs lausannois qui a déposé son rapport en décembre 2005.

Le projet de gare de Prilly-Malley s'inscrit dans la perspective d'optimiser l'offre ferroviaire régionale actuelle en créant un véritable RER Vaudois en décembre 2010 avec des cadences à 30 minutes sur les lignes principales et à 15 minutes entre Cossonay et Cully, avec notamment un nouveau matériel roulant adapté aux exigences du trafic d'agglomération avec des larges portes et des planchers au niveau des quais (offrant un gain de temps de 15 % environ par rapport aux rames-navette actuelles) et permettant la desserte systématique de la plupart des stations dont la nouvelle gare de Prilly-Malley. Le budget de 80 MCHF comprend un montant de 60 MCHF pour l'aménagement de la nouvelle gare et de 20 MCHF pour les améliorations locales nécessaires entre Cully et Cossonay : aménagements de voies et quais (cf concept de train d'agglomération de Zoug).

La gare peut être réalisée sans la 4<sup>ème</sup> voie Lausanne – Renens, mais en l'exploitant avec un matériel roulant moderne de type " Flirt " à l'exemple du RER de Zoug. Le projet réserve l'implantation future de la 4<sup>ème</sup> voie.

Selon le processus de décision prévu dans le message du Conseil fédéral, la réalisation du projet doit débuter en 2008 pour être achevée à fin 2010.

Matériel roulant moderne pour trafic d'agglomération exploité à Zoug (c) SM 2006



Schéma du réseau RER Vaudois à l'horizon de décembre 2010

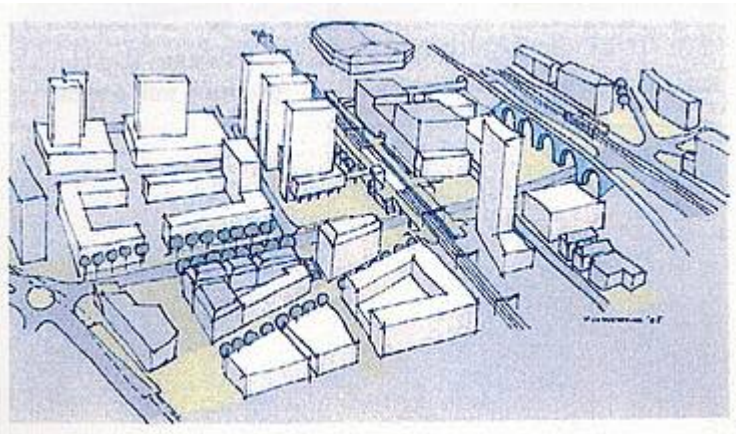
Concept de desserte d'agglomération  
Objectif 2010

- RE** Lausanne - Genève (Grandes lignes)
- RER1** Yverdon - Lausanne - Palézieux
- RER2** La Brassus / Valorbe - Lausanne - Payerne
- RER3** Allaman - Lausanne - Villeneuve
- RER10** Cossonay - Lausanne - Cully
- BAM** Bâle - Apples - Morges et Apples - L'Isle
- LEB** Lausanne - Echallens - Bercher

100 m



Gare de Prilly-Malley (c) SDOL



**Groupes de prestations**  
**69.0 Gestion et administration du service**

## **69.0 Gestion et administration du service**

---

Gestion et administration du service.

### **Descriptif**

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable.
- Support logistique et informatique.
- Suivi des processus (gestion interne des dossiers).
- Suivi des procédures (AG, enquêtes, etc.).
- Communication.
- Appui et prospective.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service.
- Entreprises AF.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.



**Groupes de prestations**

**69.1 Haute surveillance des procédures et des travaux AF**

**69.1 Haute surveillance des procédures et des travaux AF**

Haute surveillance des procédures et des travaux AF.

**Descriptif**

- Suivre les études préliminaires.
- Assister la constitution des syndicats.
- Fournir assistance et conseil en matière administrative, juridique, comptable et technique.
- Contrôler et organiser la consultation des services et les enquêtes publiques.
- Surveiller et contrôler les travaux géométriques.
- Suivre la procédure d'approbation des périmètres, secteurs et sous-périmètres.
- Suivre la procédure d'approbation des APTC et préparer l'approbation finale par le Conseil d'Etat.
- Suivre la procédure du nouvel état.
- Suivre la procédure d'exécution des travaux.
- Suivre la procédure d'autorisation de mise en chantier.
- Surveiller et contrôler la réalisation des travaux.
- Coordonner l'abornement AF et la mensuration cadastrale.
- Suivre la procédure de répartition des frais et de dissolution.
- Suivre le fonctionnement des entreprises individuelles.
- S'assurer de la constitution de syndicats d'entretien et en surveiller le fonctionnement.
- Gérer les délais de garantie des ouvrages.
- Contrôler l'entretien des ouvrages AF.
- Préaviser les règlements communaux.
- Suivre les dossiers de correction de limite.
- Mettre à jour les normes et la démarche qualité.
- Conseiller les communes et les particuliers en matière de gestion foncière.
- Etablir des statistiques relatives aux travaux réalisés.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Conseil d'Etat.
- Chef du DINF.
- Autres services de l'Etat.
- Office fédéral de l'agriculture (OFAG).
- Syndicats AF.
- Communes.
- Particuliers concernés.

**Groupes de prestations**

**69.2 Haute surveillance financière des entreprises AF**

**69.2 Haute surveillance financière des entreprises AF**

Haute surveillance financière des entreprises AF.

**Descriptif**

- Assurer le suivi interne financier des entreprises AF.
- Suivre la procédure de ratification des contrats passés avec les syndicats.
- Organiser les mises en soumission.
- Gérer les demandes et le versement des subventions VD et CH (y.c. décomptes).
- Traiter les charges foncières et suivre l'existence des conditions de subventionnement (EI).

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Conseil d'Etat.
- Syndicats AF.
- Communes.
- Particuliers concernés.

**Groupes de prestations**  
**69.3 Morcellement et faisabilité foncière**

### **69.3 Morcellement et faisabilité foncière**

Traitement des demandes de morcellement et de désaffectation du sol, y compris la gestion des mentions AF et les demandes de restitution de subvention.

Statuer sur la faisabilité foncière des documents d'aménagement du territoire (PGA, PQ, etc.).

#### **Descriptif**

- Traiter les demandes d'autorisation de morcellement du sol et requérir la restitution éventuelle des subventions.
- Autoriser les changements de destination de biens-fonds et requérir la restitution éventuelle de subvention.
- Traiter les mentions AF.
- Analyser la faisabilité foncière des projets d'aménagement du territoire.

#### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Chef du département.
- Autres services de l'Etat.
- Commission foncière.
- Communes.
- Notaires et géomètres.
- Particuliers concernés.

**Groupes de prestations**

**69.4 Formation continue et information**

**69.4 Formation continue et information**

Formation continue et information des partenaires du SAF, des communes et des organes des syndicats AF tant sur le plan technique que sur le plan des procédures.

**Descriptif**

- Organisation et/ou participation à des conférences, des séminaires ou des ateliers.
- Participation à diverses commissions spécialisées, soit dans le domaine des AF, soit dans le contexte professionnel.
- Etudes ou mandats à des tiers.
- Action d'information et de communication.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Conseil d'Etat.
- Chef du DINF.
- Services de l'Etat.
- Commissions de classification.
- Syndicats AF.
- Communes.
- Propriétaires privés.
- Bureaux techniques.
- Autres partenaires (banques par exemple).

## Evénements marquants, évolutions significatives

### Service des améliorations foncières (SAF)

Evénements marquants, évolutions significatives

#### Les entreprises en cours

En 2005, le SAF a assumé la haute surveillance de plus de 200 entreprises AF, dont 56 syndicats agricoles, 25 syndicats liés à des grands travaux, 20 syndicats liés à des terrains à bâtir ou des pôles de développement économiques, 30 syndicats d'entretien, 29 entreprises communales, 27 dossiers de bâtiments ruraux et 20 dossiers de fossés à purin.

#### Les travaux subventionnés

Les travaux réalisés à titre d'aide structurelle dans l'agriculture (desserte, assainissement, adduction d'eau, constructions rurales, aménagement écologiques et paysagers, travaux géométriques de remaniement parcellaires) ont bénéficié d'un montant de subvention cantonale de 7'583'625 FrS.

Les travaux de consolidation des sols en vue de la lutte contre les éboulements de rochers et les glissements de terrain ont bénéficié d'une subvention de 1'392'693 FrS.

Dans le cadre du soutien à la mise en conformité des installations de stockage des engrais de ferme, 21 dossiers ont été traités en 2005, pour un montant de subvention de 418'806 FrS.

#### Les études préliminaires

Les études préliminaires réalisées avant toute décision sur le lancement et/ou le financement d'une entreprise AF, subventionnée ou non, sont au nombre de 20, dont 7 sont relatives à des travaux agricoles, 5 à des projets d'ensemble au niveau communal, 2 à des grands travaux (RC 177 et GESORBE) et 6 relatives à des terrains à bâtir (plans de quartier).

#### Les autorisations de morcellement du sol

Le SAF a également rendu 286 décisions concernant des demandes de morcellement du sol, dont 96 ont donné lieu à une demande de restitution de subventions pour un montant de 171'074.30 FrS.

#### La faisabilité foncière

Les dossiers CAMAC pour lesquels le SAF doit se déterminer quant à la faisabilité foncière sont en constante augmentation et sont au nombre de 96 pour l'année 2005.

#### Les ressources humaines et l'organisation

Suite à la suppression d'un poste supplémentaire décidée lors du vote sur le budget 2005, la dotation du SAF se monte à 14.5 ETP, soit environ 10 % de moins que l'objectif retenu lors de la réorganisation du service entrée en vigueur le 1.01.2004. Cette situation, ajoutée à la non réalisation des mesures prévues dans le schéma directeur informatique par manque de moyens financiers, met le SAF dans l'impossibilité de remplir l'ensemble des missions qui lui sont légalement attribuées et provoque des retards dans le traitement de nombreux dossiers.

Le SAF est également impliqué directement dans la démarche de rapprochement des services territoriaux lancée par le Conseil d'Etat.

## **Service des améliorations foncières (SAF)**

---

### Projets particuliers

<font face="Arial" size="2">Les projets particuliers sont réalisés par des communes, des syndicats AF, des associations ou des propriétaires privés à titre individuel. De nombreux projets réalisés en 2005 ont une importance marquante au niveau cantonal, comme par exemple la création du syndicat AF pour la réalisation de la route cantonale H144 ou le lancement des travaux d'implantation du centre COOP dans le pôle de développement économique de Vufflens-Aclens (SIVA), ainsi que le lancement de l'étude préliminaire AF lié à l'étude de la RC 177.</font>

## **Service des améliorations foncières (SAF)**

---

### Sources d'informations complémentaires

- Démarches foncières en Pays de Vaud - Guide à l'usage des communes et des entreprises AF
- Brochure "Fonctionnement et financement des syndicats AF"

## **Service des améliorations foncières (SAF)**

---

Actions du programme de législation

*Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.*



**Groupes de prestations**  
**63.0 Administration**

## 63.0 Administration

---

Gestion et administration du service.

### Descriptif

---

- Administration du service.
- Support administratif (secrétariat, RH, logistique).
- Support financier et comptable.
- Support communication et relations internes/externes.
- Coordination en matière de sécurité.
- Coordination avec la centrale d'achat.
- Coordination avec le support juridique.
- Coordination avec le support de formation (base et support métier par les services).
- Standardisation des processus de conduite de projets informatiques et contrôle de leur application.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs du service.
- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

**Groupes de prestations**  
**63.1 Système d'information**

## **63.1 Système d'information**

---

Pilotage du système d'information.

### **Descriptif**

---

- Supervision de l'élaboration des schémas directeurs des services.
- Cartographie des applications.
- Formalisation et mise à jour du schéma directeur du système d'information cantonal.
- Coordination et priorisation des projets informatiques (objectif d'harmonisation et de mutualisation des solutions).
- Assistance à la maîtrise de projets transversaux à forts enjeux.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

**Groupes de prestations**  
**63.2 Infrastructure et exploitation**

## **63.2 Infrastructure et exploitation**

Coordination des infrastructures et de l'exploitation.

### **Descriptif**

- Définition et contrôle des prestations liées à l'exploitation, à la centrale d'appels et au support sur site.
- Support processue et qualité.
- Exploitation, maintenance et développement de l'infrastructure de télécommunications.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

**Groupes de prestations**  
**63.3 Etudes techniques et développement**

---

### 63.3 Etudes techniques et développement

Coordination des études techniques et du développement.

---

#### Descriptif

- Définition et contrôle des normes en matière d'architecture, d'outils et de méthodes.
- Etudes spécifiques.
- Coordination/suivi des développement d'applications.

---

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

## **Direction, planification et stratégie informatique (DPSI)**

Événements marquants, évolutions significatives

2005 a été marqué par une forte volonté de quitter le modèle d'organisation en vigueur basé sur le modèle fédéral 99 pour un modèle dit centralisé qui sera mis en place au début de 2006. Pour travailler les différents modèles d'organisation, les unités informatiques départementales et la Direction de la planification et de la stratégie informatique ont travaillé ensemble. Un rapport a été validé par la CVI et le Conseil d'Etat donnant, de ce fait, le départ des travaux de réalisation de la nouvelle organisation qui englobera environ 200 personnes.

Le programme de législature 2008 - 2012 basé sur la modernisation et la simplification de l'Etat mettra, considérablement, à contribution cette nouvelle organisation en terme de projets informatiques pouvant faciliter et soutenir toutes les démarches qui seront entreprises.

Les années 2006 et 2007 devront préparer l'informatique et les télécommunications du Canton de Vaud à la nouvelle législature sans pour autant que les projets en cours et le service aux utilisateurs n'en souffrent.

## Direction, planification et stratégie informatique (DPSI)

---

### Projets particuliers

Autant la DPSI que les UID ont contribué avec réussite aux projets des utilisateurs, cette rubrique se limite, cependant, uniquement aux projets majeurs menés par la DPSI.

### Logiciel libre

---

En plus d'une mise à oeuvre dans certaines applications, de composants dit libres, des initiatives ont été prises dans ce domaine. Par exemple, la mise à disposition de Typo3 qui permet d'éditer des textes comme celui-ci sur des sites Web et de son environnement technique réalisé entièrement sur le concept du logiciel libre, permettra de migrer les 50'000 pages de l'administration en 2006.

Des travaux autour de la licence CeCILL française permettant un échange facilité de logiciels de cette catégorie ont été entrepris pour avoir une documentation légale pour les échanges, par exemple, intercantonaux.

### Cyberadministration

---

Le projet RDCC, registre démographique Canton - Communes, a commencé et une première phase d'évaluation a été finie en décembre 2005. Ce registre servira de socle à la Cyberadministration dont le Conseil d'Etat a admis le développement futur.

### Exploitant de l'infrastructure informatique de l'ACV

---

Les négociations commencées en 2004 ont pu être finalisées en 2005 amenant à la signature des accords de niveaux de service nécessaires à la gestion des prestations fournies et du contrat BEDAG ainsi qu'à l'obtention d'un rabais annuel de 3 millions jusqu'en 2009. Les accords de prestations seront graduellement mis en place en 2006.

Pour permettre une mise en concurrence de ce prestataire selon la loi sur les marchés publics, une résiliation du contrat pour le mois de juillet 2009 a été signée en juillet 2005. Des travaux pour l'établissement de l'appel d'offre devront être effectués en 2007.

### PKI (Public Key Infrastructure)

---

Le Département de Justice et Police voulant renforcer la sécurité autour de l'accès aux données mises à disposition des cantons et des communes, a exigé l'emploi d'une infrastructure particulière (PKI) qui doit être fonctionnelle en juin 2006. La première phase du projet s'est terminée en décembre 2005 par l'adjudication.

## **Direction, planification et stratégie informatique (DPSI)**

---

Sources d'informations complémentaires

Remarque

Les documents mis à disposition dans cette section le sont à titre informatif. Ils font partie de la première phase d'un projet de tableau de bord accompagnant la réorganisation. Leur contenu (analyse, agrégation des résultats, etc) sera optimisé en 2006.

[Dictionnaire des indicateurs](#)

[Indicateurs de la DSI - 2005](#)

[Contact](#)

## **Direction, planification et stratégie informatique (DPSI)**

---

Actions du programme de législation

*Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.*